

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge  
**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge  
**Band:** - (1999)

**Rubrik:** Moyen-Orient et Afrique du Nord

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

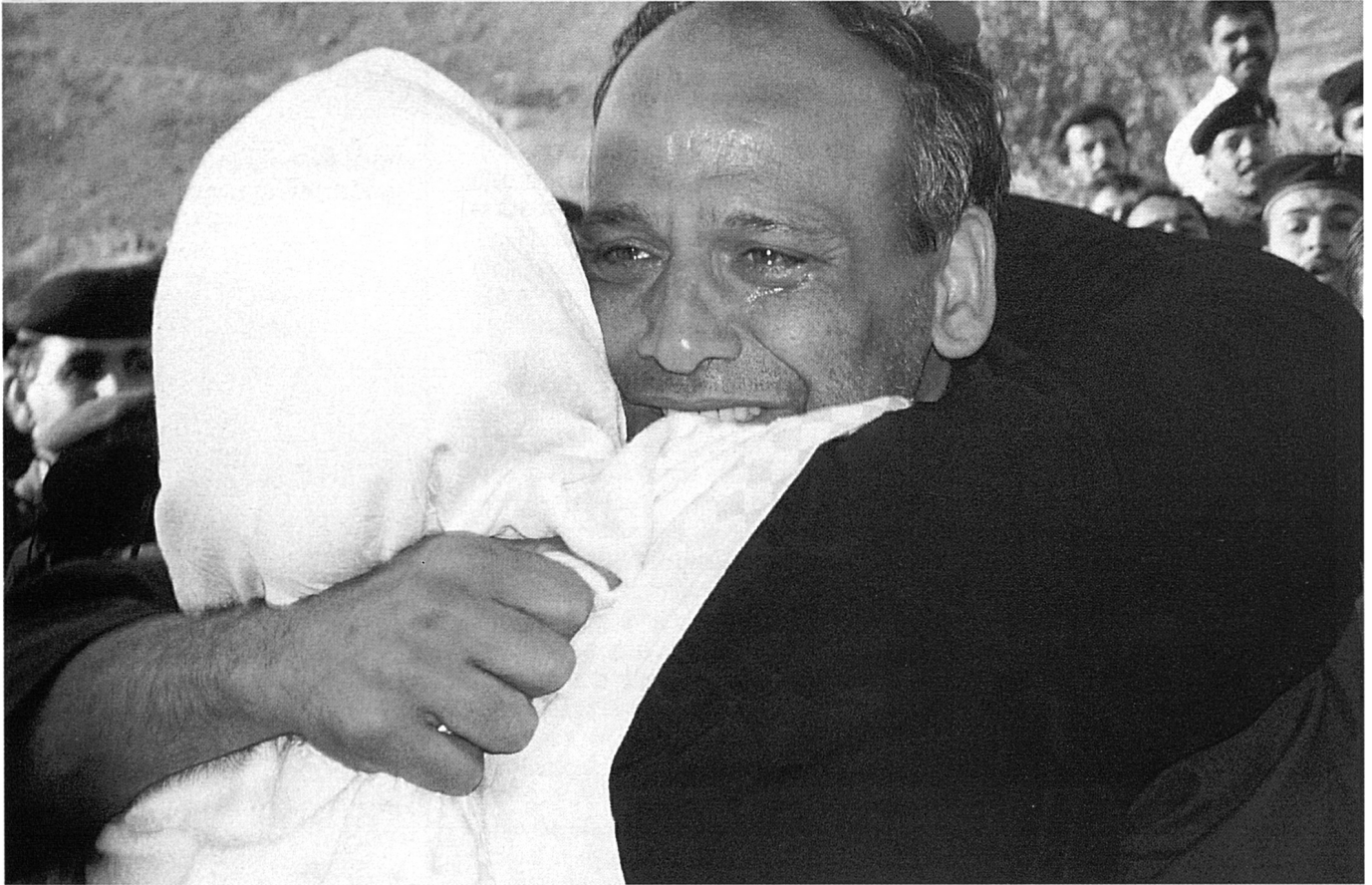
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



*Onze ans après la fin du conflit Irak-Iran, cet homme retrouve enfin sa sœur. Il faut parfois des années de diplomatie humanitaire pour négocier le rapatriement de prisonniers de guerre. En 1999, le CICR a supervisé le rapatriement de 715 prisonniers de guerre irakiens détenus en Iran.*

# MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

## Proche-Orient

### Délégations CICR :

Israël, les territoires occupés  
et les territoires autonomes,  
Jordanie, Liban, Syrie

## Golfe

### Délégations CICR :

Irak, Yémen

### Délégation régionale CICR :

Koweït

## Afrique du Nord

### Délégation CICR :

Égypte

### Délégation régionale :

Tunis

### Personnel

Expatriés CICR :	80
Sociétés nationales <sup>1</sup> :	5
Employés locaux <sup>2</sup> :	478

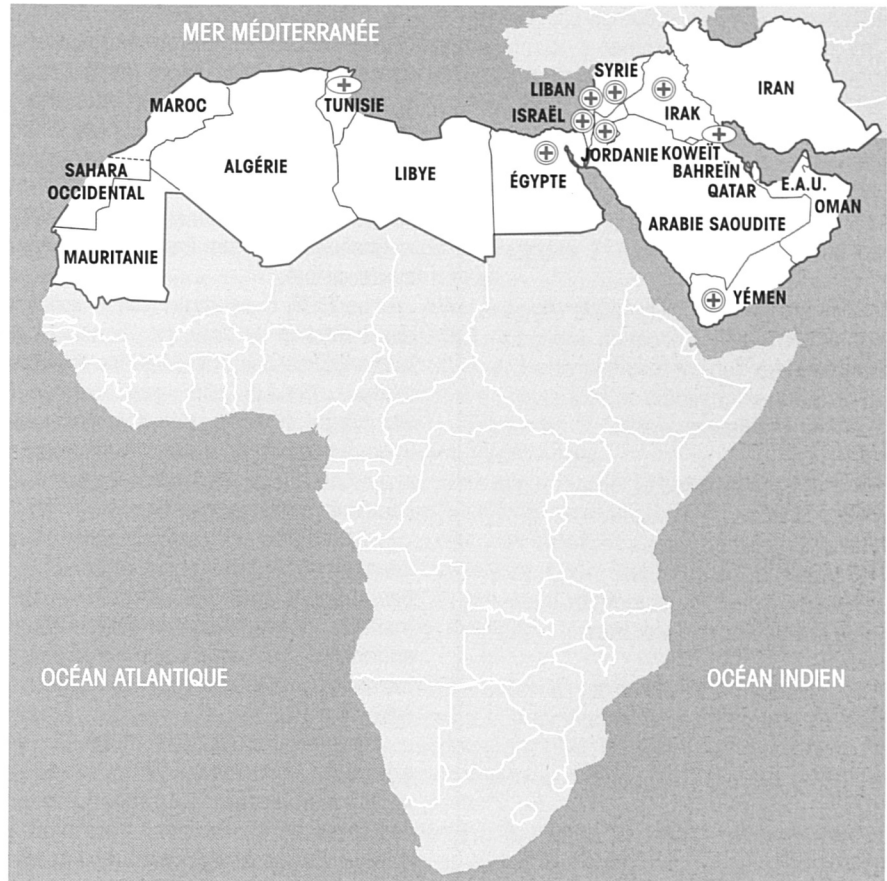
Dépenses totales : CHF 41 974 936,16

### Répartition des dépenses :

Protection :	12 323 745,09
Assistance :	14 432 606,36
Prévention :	5 145 204,65
Coopération avec les Sociétés nationales :	3 320 107,26
Participation aux frais généraux :	2 525 312,00
Programme général :	4 227 960,80

<sup>1</sup> effectifs calculés sur une moyenne annuelle

<sup>2</sup> sous contrat CICR, en décembre 1999



⊕ Délégation régionale CICR

⊕+ Délégation CICR

CICR / RA 12.99

Plusieurs pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont connu d'importants changements en 1999. Au Maroc et en Jordanie, les fils de Hassan II et de Hussein ont succédé à leur père sur le trône; l'Algérie a élu un nouveau président; Israël, le Liban et Bahreïn ont constitué un nouveau gouvernement. Ces transitions ont relancé les efforts engagés pour revitaliser les relations entre les pays et réactiver certains processus politiques. Cela a été notamment le cas pour le processus de paix israélo-arabe, qui était dans une impasse depuis 1997. La mise en œuvre de l'Accord de Wye Plantation a débuté en septembre 1999, après la signature d'un nouvel accord à Charm el-Cheikh, en Égypte. En outre, les négociations directes entre la Syrie et Israël ont repris en décembre.

Le CICR a poursuivi ses activités d'assistance en faveur des populations arabes des territoires occupés par Israël. Le traitement des prisonniers et les conséquences humanitaires des implantations israéliennes ont constitué des sujets de préoccupation majeurs. Pour le CICR, Israël demeure lié par les dispositions de la IV<sup>e</sup> Convention de Genève de 1949 jusqu'à l'établissement d'un accord de paix final, conforme au droit international, sur le statut des territoires occupés. Dans les territoires autonomes, le CICR a, comme les années précédentes, visité régulièrement les détenus, à la demande de l'Autorité palestinienne.

Pendant la période considérée, la région est restée le théâtre d'opérations militaires internationales, notamment en Irak et au Sud-Liban; ces opérations, de faible intensité et peu connues du public, ont continué à faire des victimes et à endommager périodiquement les infrastructures. Le CICR a fourni une assistance d'urgence aux victimes civiles en fonction des besoins et a rappelé aux parties l'obligation qui leur incombe de prendre toutes les précautions nécessaires pour épargner les civils, ainsi que les biens essentiels à leur survie.

En l'Irak, l'année a été marquée par une prise de conscience accrue, de la part de la communauté internationale, de la situation humanitaire et des besoins dans le pays; sur le plan diplomatique, toutefois, aucun progrès n'a été réalisé pour sortir de l'impasse. Le CICR a, quant à lui, intensifié ses efforts en vue d'alléger le sort tragique de la population civile, soumise à des sanctions économiques internationales depuis près d'une décennie. L'état de délabrement des infrastructures et des services publics du pays – en particulier les systèmes de soins de santé, d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées –, qui constituait une menace toujours plus sérieuse pour la santé publique, a amené le CICR à lancer des programmes de grande envergure dans ces domaines.

En Algérie, le CICR a pu reprendre ses visites, selon ses modalités habituelles, à tous les détenus incarcérés dans les lieux de détention relevant du ministère de la Justice. L'un des objectifs prioritaires de l'institution depuis 1992, quand les visites avaient été suspendues, a ainsi été atteint. Gravement préoccupé depuis des années par le drame que vivent les victimes de la violence, le CICR a collaboré avec le Croissant-Rouge algérien à la mise en place de vastes programmes d'assistance psychologique aux femmes et aux enfants traumatisés. Il a également aidé la Société nationale à renforcer sa capacité à faire connaître le droit humanitaire et à constituer un réseau national de premiers secours.

En plus de ces nouvelles activités, largement médiatisées, le CICR a fait son possible pour trouver des solutions à des problèmes persistants dont les médias se désintéressent depuis longtemps, comme la question des prisonniers de guerre de conflits passés. Au cours de l'année, peu de progrès ont été enregistrés, par exemple, en ce qui concerne le Sahara occidental. Comme par le passé, le CICR a fait part à maintes reprises de ses préoccupations quant au sort de plus de 1 800 prisonniers de guerre marocains toujours détenus par le Front Polisario, près d'une décennie après la fin

des hostilités actives. Dans ce contexte, il a intensifié ses démarches auprès des parties en vue du rapatriement général de tous les prisonniers, à commencer par les plus vulnérables. Fin 1999, le CICR a rapatrié au Maroc cinq prisonniers marocains libérés pour des raisons humanitaires.

Suite aux progrès considérables enregistrés en 1998 sur la voie d'un règlement de la question des prisonniers de guerre détenus depuis le conflit entre l'Irak et l'Iran, le CICR a poursuivi, en 1999, ses entretiens avec les prisonniers de guerre en Iran, en vue de rapatrier ceux d'entre eux qui désiraient retourner en Irak. Il a en outre multiplié ses discussions avec les autorités concernées. Il a ainsi rapatrié 715 prisonniers de guerre irakiens et 53 détenus civils iraniens durant l'année.

Le CICR a également poursuivi les efforts engagés pour faire la lumière sur le sort de personnes toujours portées disparues suite à la guerre du Golfe (1990-1991). Tout au long de l'année, l'Irak a maintenu sa décision de ne pas prendre part aux réunions de la Commission tripartite que préside le CICR et qui, lors de sa création, réunissait l'Irak et les pays de la coalition. En l'absence d'un consensus, le CICR a continué de se réunir et de s'entretenir régulièrement avec les parties concernées.

En Irak comme au Koweït, le CICR a continué à examiner le traitement et les conditions de détention de personnes incarcérées en relation avec la guerre du Golfe. Les délégués du CICR ont poursuivi leurs visites de lieux de détention au Bahreïn et en Jordanie et ont, pour la première fois, visité des détenus au Qatar. Avec l'appui du Croissant-Rouge yéménite, le CICR est parvenu, après deux ans d'interruption, à obtenir à nouveau l'autorisation de visiter, selon les critères de l'institution, l'ensemble des prisonniers détenus au Yémen.

Comme les années précédentes, le CICR a poursuivi les efforts qu'il a entrepris pour mieux se faire connaître dans le monde arabe et y faire accepter les principes du droit humanitaire. À cette fin, le bureau de promotion régional du CICR au Caire a produit toute une gamme de matériel d'information pour la télévision et la radio, de manière à toucher un large public arabophone.

Le CICR a également participé, tout au long de l'année, à nombre de séminaires et de cours sur le droit humanitaire, afin non seulement d'enseigner et de promouvoir cette branche du droit, mais aussi d'encourager les gouvernements à adopter des mesures pour la mise en œuvre de leurs obligations conventionnelles.

Comme dans le passé, la coopération du CICR avec les Sociétés nationales de la région a été axée sur l'assistance et la formation, de manière à renforcer leur capacité opérationnelle dans les domaines de la recherche de personnes, de la diffusion et des secours. L'institution a continué de soutenir les services médicaux d'urgence de la Croix-Rouge libanaise et du «Croissant-Rouge palestinien». Au Yémen, en Égypte et en Irak, une étroite collaboration a été instaurée dans les domaines de la diffusion et du rétablissement des liens familiaux.

## ISRAËL, LES TERRITOIRES OCCUPÉS ET LES TERRITOIRES AUTONOMES

### PROTECTION

6 897 101

### ASSISTANCE

514 931

### PRÉVENTION

1 487 405

### COOPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE

1 742 875

### PARTICIPATION AUX FRAIS GÉNÉRAUX

775 757

### PROGRAMME GÉNÉRAL

1 474 982

**DÉPENSES TOTALES CHF 12 893 051**



⊕ Délégation CICR   ⊕ Sous-délégation CICR   ⊕ Mission CICR   ⊕ Bureau CICR

En mai 1999, les Israéliens ont élu un nouveau premier ministre, ainsi que les membres de la Knesset. Le 4 septembre, un accord complétant celui de Wye Plantation d'octobre 1998, a été signé à Charm el-Cheikh, en Égypte. Il prévoit la poursuite du retrait des troupes israéliennes de Cisjordanie, ainsi que la libération de centaines de détenus. Il a commencé à être mis en œuvre avec la libération, par Israël, de 376 détenus, entre septembre et la fin de l'année, et l'ouverture, en octobre, d'un passage sûr entre la bande de Gaza et la Cisjordanie.

Après convocation des négociateurs respectifs, les pourparlers en vue d'un règlement final ont été engagés en novembre. Ils ont porté sur des questions telles que le statut de Jérusalem, le caractère et les frontières de l'entité palestinienne, les réfugiés palestiniens et les implantations israéliennes dans les territoires occupés. Cependant, Israël n'a pas poursuivi son redéploiement en Cisjordanie, contrairement à ce qui avait été prévu.

La reprise des discussions directes entre Israël et la Syrie, interrompues depuis 1996, a marqué un tournant décisif dans le processus de paix au Moyen-Orient. Les 15 et 16 décembre, le premier ministre israélien a rencontré le ministre syrien des Affaires étrangères à Washington, sous les auspices du président des États-Unis. Ils se sont mis d'accord sur un certain nombre de questions de procédure et ont prévu une nouvelle série de pourparlers en janvier 2000.

*reprise des pourparlers  
avec la Syrie*

*applicabilité de la IV<sup>e</sup> Convention  
de Genève*

En dépit des accords intérimaires conclus dans le cadre du processus de paix, le CICR considère que, jusqu'à l'établissement d'un accord final sur le statut des territoires, conforme au droit international, Israël demeure lié par les dispositions de la IV<sup>e</sup> Convention de Genève de 1949, en particulier en ce qui concerne les pouvoirs exécutifs et administratifs que cet État exerce effectivement.

La Conférence des Hautes Parties contractantes aux Conventions de Genève de 1949 sur les mesures à prendre pour faire appliquer la IV<sup>e</sup> Convention de Genève dans les territoires occupés, convoquée par l'Assemblée générale des Nations Unies, s'est tenue à Genève le 15 juillet. La Conférence a été ajournée après la lecture par le représentant du gouvernement suisse d'une déclaration commune de l'ensemble des Hautes Parties contractantes réaffirmant l'applicabilité de la Convention.

Pour le CICR, présent dans la région depuis 1967, le traitement des prisonniers détenus en dehors des territoires occupés, en violation de la IV<sup>e</sup> Convention de Genève, ainsi que les conséquences humanitaires des implantations israéliennes, n'ont cessé d'être des sujets de préoccupation majeurs. L'institution est intervenue de manière répétée auprès du gouvernement israélien, afin qu'il se conforme au droit international humanitaire et qu'il prenne toutes les mesures nécessaires pour faire cesser les violations de la IV<sup>e</sup> Convention de Genève.

La population civile protégée par la IV<sup>e</sup> Convention de Genève a continué de faire face à de sérieux problèmes humanitaires en 1999. Même si, de manière générale et par rapport aux années précédentes, il y a eu moins d'incidents entre civils palestiniens et forces ou colons israéliens, la tension est à nouveau montée pendant les derniers mois de l'année. L'expansion des colonies existantes et la création de nouvelles implantations, la construction de routes de contournement menant à des colonies isolées et la confiscation de terres se sont poursuivies, malgré le démantèlement de certaines implantations établies après la signature de l'Accord de Wye Plantation, en 1998. L'arrachage d'oliviers et le transfert forcé de Bédouins ou de paysans saisonniers de régions arides ou semi-arides de Cisjordanie n'ont cessé de vivement préoccuper le CICR.

*civils dans les territoires occupés*

En outre, la fermeture des territoires occupés, les bouclages stricts ou les couvre-feux frappant occasionnellement certaines localités, ainsi que les mesures limitant l'accès aux terres agricoles et aux ressources naturelles, ont posé de graves problèmes aux Palestiniens. Les difficultés d'accès au marché du travail et les restrictions imposées aux échanges commerciaux ont eu des conséquences négatives sur l'activité économique. Les personnes protégées ont également été soumises, tout au long de l'année, à d'autres mesures, telles que la confiscation des papiers d'identité et les transferts forcés.

Le CICR a fait son possible pour améliorer le sort des civils vivant dans les territoires occupés. Malgré ses interventions auprès du gouvernement israélien, il n'a pas obtenu le plein respect du droit humanitaire et a dû signaler aux autorités de nombreux cas spécifiques de violations de la IV<sup>e</sup> Convention de Genève.

*décision  
de la Haute Cour israélienne*

En septembre 1999, la Haute Cour israélienne a rendu un arrêt historique interdisant certaines des méthodes d'interrogatoire utilisées par l'agence israélienne de sécurité et, selon le CICR, manifestement contraires aux Conventions de Genève.

Pendant l'année 1999, quelque 3 500 Palestiniens ont été détenus, à un moment ou un autre, par les autorités israéliennes; quant aux arrestations, elles se sont poursuivies au rythme moyen de 300 par mois, dans un quart des cas pour des raisons de sécurité. Tous les détenus palestiniens étaient incarcérés dans des lieux de détention en territoire israélien, en violation de la IV<sup>e</sup> Convention de Genève.

La délégation du CICR a poursuivi ses activités traditionnelles en faveur de tous les détenus sous la responsabilité des autorités israéliennes et protégés par la IV<sup>e</sup> Convention de Genève. Parmi eux se trouvaient, outre des Palestiniens, des ressortissants syriens – dont des personnes originaires du plateau syrien du Golan occupé par Israël –, des

## *visites de détenus en Israël*

ressortissants d'États en guerre avec Israël ou n'entretenant pas de relations diplomatiques avec lui, et des personnes incarcérées au centre de détention de Khiam, au Sud-Liban occupé<sup>3</sup>.

Durant l'année, le CICR a visité 25 lieux de détention en Israël. Il a fait part, par voies verbale et écrite, du résultat de ses observations aux autorités israéliennes, et a entrepris des démarches visant à l'amélioration du traitement et des conditions de détention.

Une attention particulière a une fois encore été portée au traitement et aux conditions de détention des personnes sous interrogatoire, qui ont été visitées régulièrement. Les délégués du CICR ont veillé de près au respect, par l'agence israélienne de sécurité, de l'arrêt rendu le 6 septembre par la Haute Cour, et interdisant le recours à certaines méthodes d'interrogatoire. En outre, un certain nombre de visites ont été faites à des détenus en situation de détresse humanitaire particulière.

Le CICR a observé une nette diminution du nombre de Palestiniens détenus en Israël pour des raisons administratives.

En décembre, le CICR a été autorisé pour la première fois à visiter un ressortissant libanais, détenu par Israël depuis 1989. Il s'est néanmoins vu refuser une fois encore, en violation de la IV<sup>e</sup> Convention de Genève, l'accès à un deuxième ressortissant libanais, détenu par Israël depuis 1994.

Le 26 décembre 1999, cinq des 21 détenus administratifs libanais, qui avaient servi à Israël de « monnaie d'échange », ont été libérés et rapatriés au Liban. Quant aux 16 autres détenus, la Haute Cour examinait toujours leur sort, et ce depuis fin 1997. Le CICR voit dans une telle pratique – qui revient à garder ces détenus en otages – une violation des Conventions de Genève. Il a donc poursuivi ses démarches auprès des autorités afin de mettre un terme à cette situation.

Le CICR a continué de financer et d'organiser, en coopération avec le « Croissant-Rouge palestinien », des visites familiales à des prisonniers palestiniens détenus dans des prisons israéliennes. Il a fallu aider les familles, qui vivaient en Cisjordanie, dans la bande de Gaza et à Jérusalem, à obtenir des autorités israéliennes l'autorisation de rendre visite à des proches détenus en territoire israélien.

Le CICR a également distribué à des détenus libanais, des colis que leur avaient adressés des membres de leur famille vivant au Liban. En retour, il a fait parvenir à leurs proches des objets artisanaux confectionnés par leurs soins. Fin novembre, le CICR a transmis 19 messages vidéo enregistrés par des détenus libanais en Israël à des membres de leur famille vivant au Liban.

À la demande de l'Autorité palestinienne, le CICR a visité des lieux de détention civils et militaires situés dans les territoires autonomes<sup>4</sup>. Quelque 1 200 Palestiniens étaient détenus par l'Autorité palestinienne dans différents centres de détention de Cisjordanie et de la bande de Gaza. En 1999, le CICR a étendu ses visites de personnes détenues à Gaza et en Cisjordanie afin de couvrir 51 lieux de détention placés sous la responsabilité des services de police ou de sécurité. Les délégués du CICR ont effectué des visites régulières dans ces lieux de détention pour évaluer les conditions d'incarcération des détenus sur les plans matériel et psychologique.

Le CICR a soumis des recommandations verbales et écrites à l'Autorité palestinienne, et a entrepris des démarches visant à l'amélioration du traitement des détenus et de leurs conditions de détention.

Début septembre, le CICR a transmis aux autorités palestiniennes un rapport sur la question du respect des garanties judiciaires fondamentales lors des arrestations, dans les lieux de détention et lors des procès.

<sup>3</sup> Voir pp. 309-310.

<sup>4</sup> Les visites ont été effectuées selon des modalités décrites dans un protocole d'accord signé par l'Autorité palestinienne en 1996, suite à l'Accord d'Oslo de 1993. Voir le « Rapport d'activité » 1996 du CICR, p. 235.

## *programme de visites familiales*

## *détenus aux mains de l'Autorité palestinienne*

*activités médicales  
en faveur des détenus*

*rétablissement des liens familiaux*

*plateau syrien du Golan occupé*

*intermédiaire neutre*

*Sud-Liban occupé*

*rapatriement de détenus au Liban*

*mieux faire connaître  
le droit humanitaire*

Un médecin du CICR a participé à quatre visites dans des centres d'interrogatoire israéliens, une dans une prison israélienne de haute sécurité, trois à l'hôpital central dépendant des autorités pénitentiaires israéliennes et 28 dans des lieux de détention relevant de l'Autorité palestinienne. Il a suivi la grève de la faim que 44 détenus administratifs palestiniens ont entreprise en janvier dans le nord de la Cisjordanie.

Le CICR a travaillé de concert avec le service médical militaire, qui est responsable des soins de santé dans les lieux de détention à Gaza et en Cisjordanie, à l'organisation de trois séminaires sur les soins de santé et l'éthique médicale dans le domaine de la détention. Ceux-ci s'adressaient au personnel de ce service et à des représentants des forces de sécurité palestiniennes.

Le CICR a poursuivi ses nombreuses activités de rétablissement et maintien des liens familiaux, en faveur des personnes touchées par les conséquences du conflit israélo-arabe. Pour cela, il a mis à profit son réseau de bureaux dans l'ensemble des territoires occupés et des territoires autonomes. Il a assuré la transmission de messages Croix-Rouge entre membres de familles dispersées, émis les certificats de détention nécessaires pour certaines procédures administratives et facilité les déplacements de Palestiniens et des habitants syriens du plateau du Golan, pour diverses raisons.

La séparation des familles est, depuis une trentaine d'année, le problème majeur de quelque 13 000 ressortissants syriens vivant sur le plateau syrien du Golan occupé par Israël. Le CICR, à partir de ses délégations en Israël et en Syrie, a continué d'œuvrer, en sa qualité d'intermédiaire neutre, pour venir en aide aux civils protégés par la IV<sup>e</sup> Convention de Genève. Il a notamment facilité le passage de personnes devant traverser la ligne de démarcation pour des raisons humanitaires.

En 1999, le CICR a continué de servir d'intermédiaire neutre entre Israël et les pays avec lesquels ce dernier n'a pas de relations diplomatiques ni d'accords de paix.

La situation au Sud-Liban est restée explosive en 1999. Les hostilités ont culminé en mai et juin par des tirs de roquettes sur le nord d'Israël et des raids aériens sur le Liban. Huit personnes ont été tuées et plus de 20 ont été blessées au Liban, tandis que deux personnes sont mortes et plusieurs autres ont été blessées dans le nord d'Israël. Les infrastructures civiles du Liban, notamment des ponts et des centrales électriques, ont subi des dégâts considérables. En Israël, des maisons appartenant à des civils ont été endommagées.

Le CICR a renouvelé ses démarches, afin de s'assurer que les groupes armés libanais, les forces israéliennes et la milice de l'ASL\*, observent les dispositions du droit humanitaire et respectent les règles relatives à la conduite des hostilités.

Le CICR a supervisé le rapatriement de trois détenus libanais après s'être assuré, dans le cadre d'entretiens sans témoin, qu'ils désiraient effectivement retourner au Liban.

En décembre, le CICR a organisé, en sa qualité d'intermédiaire neutre et à la demande de toutes les parties concernées, le rapatriement depuis le Sud-Liban des dépouilles de sept membres de groupes armés libanais, au cours d'un cessez-le-feu général convenu à cette fin. Les dépouilles ont été rendues aux familles.

En mars, le CICR a tenu sa toute première séance de diffusion sur le droit humanitaire à l'intention de 30 officiers subalternes et de cadets de la «School of Liaison and Coordination» des forces armées israéliennes. Ces officiers, qui effectuaient leur service dans les territoires occupés, étaient en contact direct avec la population civile palestinienne. Au cours de l'année, le CICR a également présenté une série d'exposés devant des cadres supérieurs de l'administration civile israélienne (Matak).

\* ASL : Armée du Sud-Liban.

*projet «Les voix de la guerre»*

*projet d'enseignement  
du droit humanitaire*

*coopération  
au sein du Mouvement*

*Société du  
«Croissant-Rouge palestinien»*

Israël, les territoires occupés et les territoires autonomes étaient du nombre des régions où a été mené le projet «Les voix de la guerre», conçu pour marquer le 50<sup>e</sup> anniversaire des Conventions de Genève<sup>5</sup>. En juin, le CICR, le «Magen David Adom» et le «Croissant-Rouge palestinien» ont interrogé un millier d'Israéliens et de Palestiniens, choisis au hasard dans différents secteurs de la société, sur ce qu'ils avaient vécu et leurs opinions quant aux limites à la guerre.

Le CICR a conçu un projet d'enseignement du droit et des principes humanitaires à l'intention des nouvelles institutions de l'Autorité palestinienne, des autorités locales, des autorités pénitentiaires, des universités et du «Croissant-Rouge palestinien».

Les autorités israéliennes et palestiniennes responsables de l'enseignement ont confirmé qu'elles souhaitent participer et coopérer à la recherche et à la mise au point du projet «Explorons le droit humanitaire». Des étudiants israéliens ont pris part à des groupes de discussion en novembre.

Le CICR a continué d'assumer le rôle d'institution directrice pour les activités du Mouvement dans les territoires occupés et les territoires autonomes, conformément à l'Accord de Séville de 1997. Il a régulièrement consulté ses partenaires du Mouvement présents dans la région, à savoir la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que les Croix-Rouges allemande, néerlandaise et australienne.

Le CICR a notamment fourni un soutien logistique aux programmes bilatéraux menés par des Sociétés nationales, soit celui de la Croix-Rouge néerlandaise visant à fournir une assistance médicale et assurer une formation dans sept hôpitaux et cliniques gérés par le «Croissant-Rouge palestinien» en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, et le programme «Women's development» mené à Gaza par la Croix-Rouge australienne. Les efforts déployés pour faciliter le dialogue et la coopération entre le «Croissant-Rouge palestinien» et le «Magen David Adom» ont été poursuivis en 1999.

Le CICR a maintenu son soutien sur les plans financier, technique, matériel et de la formation au service médical d'urgence du «Croissant-Rouge palestinien», qui dispense des soins aux malades et aux blessés des territoires autonomes et des territoires occupés. Il a également continué à soutenir le développement des activités de diffusion de la Société, conformément à l'accord signé le 21 mars.

En vue de renforcer la capacité d'intervention d'urgence des branches dotées d'un service médical d'urgence, quatre ambulances totalement équipées, dont une pourvue d'une unité de réanimation cardio-respiratoire, ont été données au «Croissant-Rouge palestinien»<sup>6</sup>. Une centrale d'ambulances d'appoint a été établie à Yata pour couvrir la région au sud d'Hébron. En outre, une campagne d'information de grande ampleur a été lancée à Gaza, afin de faire connaître le service et, en particulier, le numéro de téléphone d'urgence.

En consultation et coopération étroite avec le «Croissant-Rouge palestinien», la Fédération et la Croix-Rouge néerlandaise, le CICR a procédé à une évaluation des services d'urgence dans l'ensemble des hôpitaux de Cisjordanie et de Gaza, en vue de formuler des propositions de projets. Les résultats ont été soumis au ministre palestinien de la Santé et au vice-ministre de la Planification et de la Coopération internationale.

Le CICR a en outre soutenu les activités du département de la diffusion du «Croissant-Rouge palestinien», qui a coordonné les efforts déployés par ses 18 branches locales pour faire connaître le droit humanitaire. La délégation a organisé une série

<sup>5</sup> Voir pp. 348-350.

<sup>6</sup> Trois ambulances ont été financées par ECHO (European Community Humanitarian Office – Office humanitaire de la Communauté européenne). Le véhicule pourvu d'une unité de réanimation cardio-respiratoire l'a été par Volkswagen.

## *«Magen David Adom»*

d'ateliers sur la communication et le droit humanitaire à l'intention de coordonnateurs régionaux de la diffusion et de jeunes volontaires de Gaza et de Ramallah. Il a également soutenu une campagne de prévention des accidents domestiques, mise sur pied en étroite coopération avec le département de soins de santé primaires de la Société.

Des contacts réguliers ont été maintenus avec le «Magen David Adom», auquel le CICR a fourni du matériel médical d'urgence, suite aux tirs de roquettes sur le nord d'Israël en juin. En octobre, un médecin du «Magen David Adom» a évalué, pour le CICR, le système de transfusion sanguine au Kosovo. Des discussions ont ensuite eu lieu avec la Société au sujet des mesures à adopter pour améliorer le système. Celles-ci ont abouti à une contribution effective du «Magen David Adom», sous forme de cours de formation.

## ISRAËL ET TERRITOIRES OCCUPÉS

### EN 1999, LE CICR A :



- effectué 232 visites dans 25 lieux de détention relevant des autorités israéliennes, au cours desquelles il a visité régulièrement 3 889 personnes protégées par la IV<sup>e</sup> Convention, dont 772 ont été vues sans témoin ;
- supervisé le rapatriement de 3 détenus libanais libérés par les autorités israéliennes, après s'être assuré, dans le cadre d'entretiens sans témoin, qu'ils retournaient chez eux de leur plein gré ;
- émis, authentifié ou reproduit 18 279 certificats de détention ;
- organisé, en coopération avec le « Croissant-Rouge palestinien », 107 729 visites familiales aux détenus ;
- rétabli et maintenu le contact entre des détenus incarcérés dans des établissements israéliens et leur famille par la transmission de 5 439 messages Croix-Rouge ;
- fourni aux détenus du matériel éducatif et de loisirs ; distribué 67 colis de vêtements d'hiver à des détenus étrangers incarcérés en Israël ;
- fourni aux détenus une assistance médicale, comprenant des chaussures et des ceintures orthopédiques, ainsi que des soins dentaires ;



- entrepris des démarches auprès des autorités compétentes pour leur rappeler leurs obligations, aux termes de la IV<sup>e</sup> Convention de Genève, à l'égard des civils dans les territoires occupés ;



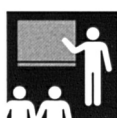
- échangé 566 messages Croix-Rouge entre habitants des territoires occupés et des territoires autonomes et leurs proches vivant à l'étranger ;
- supervisé 8 opérations de transfert, permettant à 491 personnes de se rendre du plateau syrien du Golan occupé en Syrie ; au total, 16 opérations de transfert permettant à 980 personnes de franchir la ligne de démarcation (à partir du ou vers le plateau du Golan) ont été organisées en liaison avec la délégation du CICR en Syrie ;
- ouvert 12 dossiers de demandes de recherches ;



- distribué une assistance matérielle (tentes, fourneaux, couvertures) à des familles bédouines et à des personnes dont les maisons avaient été détruites ;



- fourni, en juin, du matériel médical d'urgence au « Magen David Adom » ;



- mené la phase de consultation du projet « Les voix de la guerre », en coopération active avec le « Magen David Adom » et le « Croissant-Rouge palestinien » ;
- distribué plus de 700 dossiers d'information à ses interlocuteurs et aux médias, et organisé une conférence de presse à Gaza à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire des Conventions de Genève ;
- organisé des séances de diffusion du droit humanitaire pour des membres des forces armées israéliennes.

## LES TERRITOIRES AUTONOMES



### EN 1999, LE CICR A :

- visité 1 791 personnes détenues par les services de sécurité palestiniens, dont 719 pour la première fois, dans 60 lieux de détention;
- fourni aux détenus une assistance médicale, ainsi que du matériel éducatif et de loisirs;



- fourni du matériel médical (en partie financé par ECHO\*) pour les ambulances du «Croissant-Rouge palestinien», et distribué des tentes, des couvertures et des matelas donnés par la Croix-Rouge allemande à l'intention des branches disposant d'un service médical d'urgence; fourni du matériel pour les écoles techniques des services médicaux d'urgence de Cisjordanie et de Gaza;
- mis sur pied 4 cours sur la formation d'enfant à enfant à l'intention d'éducateurs et de jeunes volontaires du «Croissant-Rouge palestinien», partant de l'idée que la créativité des enfants peut être mise à profit pour mieux faire connaître le Mouvement et ses principes;
- organisé 2 ateliers sur la communication et un sur le droit humanitaire à l'intention de 40 coordonnateurs de la diffusion du «Croissant-Rouge palestinien» à Gaza et à Ramallah, ainsi que des séances de formation dans les domaines de la diffusion, des techniques de communication de personne à personne et de présentation pour 20 jeunes volontaires;
- apporté son soutien au département de la diffusion du «Croissant-Rouge palestinien» en concevant et imprimant des bandes dessinées pour enfants, afin de mettre en évidence le lien entre les activités de la Société et les Principes fondamentaux du Mouvement;



- participé à deux ateliers en Cisjordanie et à Gaza, organisés par les autorités palestiniennes responsables de l'enseignement supérieur, et fourni du matériel de référence sur le droit humanitaire;
- organisé des séances de diffusion du droit humanitaire à l'intention des membres des services de sécurité palestiniens et du personnel médical militaire.

\* ECHO: «European Community Humanitarian Office» (Office humanitaire de la Communauté européenne).

### *visites de détenus*

Au royaume hachémite, le début de l'année 1999 a été marqué par le décès du roi Hussein et l'accession au trône de son fils, Abdallah. L'année a été marquée également par l'amélioration des relations entre la Jordanie et les États du Golfe, et le rétablissement des relations diplomatiques avec le Koweït. Chez eux, les Jordaniens ont continué à subir les conséquences du manque chronique d'eau, d'un taux de chômage élevé et des diverses crises qui frappent la région. Au cours des dernières décennies, la Jordanie a accueilli un grand nombre de réfugiés, pour la plupart palestiniens. La Syrie a fait don de 8 millions de mètres cubes d'eau à la Jordanie pour l'aider à surmonter les effets de la sécheresse.

Comme par le passé, les activités du CICR ont couvert les domaines suivants : visites de lieux de détention, rétablissement et maintien des liens entre familles résidant en Jordanie et leurs proches vivant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, diffusion du droit humanitaire et coopération avec le Croissant-Rouge jordanien.

La délégation du CICR dans la capitale jordanienne est restée la base logistique des activités de l'institution en Irak.

Au cours des vingt dernières années, le CICR a suivi de près les conditions de détention et le traitement des détenus sous interrogatoire et des personnes incarcérées dans des lieux de détention jordaniens, tant civils que militaires. Fin décembre 1998, il avait suspendu ses visites bimensuelles de détenus de sécurité, incarcérés en vue d'être interrogés par le « General Intelligence Directorate ». Par la suite, il a reçu la garantie que les visites se dérouleraient selon les modalités habituelles de l'institution ; elles ont donc repris le 8 mai.

Les délégués du CICR ont visité régulièrement les lieux de détention relevant du « Public Security Directorate », sauf de fin septembre à fin octobre. Le 24 octobre, suite à des discussions de haut niveau avec les autorités jordaniennes, le CICR a été autorisé à reprendre ses entretiens sans témoin avec des détenus incarcérés dans ces établissements. En outre, des visites spéciales de femmes et de mineurs détenus ont été entreprises. Un rapport résumant les observations et recommandations du CICR quant à la situation des femmes vivant en détention a été remis aux autorités. Les délégués du CICR ont aussi visité régulièrement le centre de correction et de réhabilitation du « Military Intelligence Directorate ».

Le CICR a poursuivi ses activités en faveur de familles palestiniennes et jordaniennes ayant des proches détenus en Israël. Il a acheminé des papiers personnels officiels et transmis des messages urgents entre des Palestiniens résidant dans les territoires occupés ou les territoires autonomes et leur famille vivant en Jordanie. En coopération avec le Croissant-Rouge jordanien, il a facilité des transferts en ambulance de cas médicaux urgents entre la Cisjordanie et la Jordanie. Une assistance administrative a également été fournie à des familles obligées de passer d'une rive à l'autre du Jourdain pour des raisons familiales (santé critique ou décès d'un proche, par exemple).

En coordination avec le HCR, le CICR a établi des documents de voyage pour des réfugiés dépourvus de papiers d'identité et devant se rendre dans un pays d'accueil, suivant les dispositions prises par le HCR et les ambassades concernées.

Le CICR en Jordanie a continué à jouer le rôle de point de contact pour des familles qui, du fait notamment de l'absence de relations diplomatiques, ne pouvaient pas prendre contact avec les autorités d'un pays tiers pour obtenir des informations sur un parent détenu ou l'autorisation d'effectuer une visite familiale, ou encore pour déposer une demande de recherches.

Jusqu'en février 1999, le CICR a également assuré les contacts entre les familles résidant en Jordanie et leurs proches détenus au Koweït en relation avec la guerre du Golfe. Suite au rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays en

### *rétablissement des liens familiaux*

*diffusion du droit  
et des principes humanitaires*

*informer les membres  
de la société civile*

*coopération avec  
la Société nationale*

février, les derniers détenus jordaniens enregistrés par le CICR et incarcérés au Koweït ont été libérés.

Le CICR a poursuivi le dialogue qu'il a établi avec les autorités jordaniennes dès 1994 dans le double but de promouvoir le droit et les principes humanitaires au sein de la société jordanienne dans son ensemble et de préserver sa propre capacité à réagir aux urgences humanitaires en Irak. En 1999, la délégation a intensifié ses contacts avec les autorités militaires et de police en vue de faciliter l'intégration de ces principes dans la formation militaire, de fournir aux autorités militaires l'appui technique nécessaire à une formation de ce genre, et de sélectionner des militaires pour les associer au projet de «formation des formateurs». Ces démarches ont bénéficié du soutien d'un général de division des forces armées jordaniennes à la retraite, qui est intervenu en qualité de consultant.

Le temps fort de 1999 a été une série de cours de formation d'une semaine sur le droit des conflits armés, organisée conjointement avec les forces armées jordaniennes, en novembre. Le programme comportait notamment un cours de «formation des formateurs» de deux jours. Il a été présenté au «Staff and Command College», en présence de 120 commandants de compagnie et capitaines des forces armées jordaniennes, des États du Golfe, de Mauritanie, du Pakistan et de Chine. D'autres séances se sont déroulées au «Royal War College» et à la «Martyr King Abdallah bin Al Hussein Infantry School», à Amman. Les participants y ont assisté à des exposés sur les principes fondamentaux du droit de la guerre, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'emblème et les distinctions à opérer entre le droit humanitaire et les droits de l'homme.

La délégation a maintenu des contacts réguliers avec des représentants des médias locaux, arabes et étrangers, des étudiants, des centres de recherche, des professeurs d'université et autres visiteurs en quête d'informations sur toutes sortes de questions d'ordre humanitaire. Elle a intensifié ses activités de diffusion en août, en relation avec le 50<sup>e</sup> anniversaire des Conventions de Genève. Une cérémonie a été organisée le 22 août sous le patronage de premier ministre et du ministre de la Défense; de hauts représentants des autorités militaires, de police et civiles y ont pris part. Les médias jordaniens ont présenté des émissions spéciales et certaines entreprises privées ont apporté leur concours à la manifestation. Un grand centre commercial d'Amman, par exemple, a exposé des affiches, des films et des publications du CICR et du Croissant-Rouge jordanien.

Comme par le passé, le CICR et le Croissant-Rouge jordanien ont coopéré activement. Parallèlement aux activités conjointes mentionnées plus haut (transferts en ambulance et recherche de personnes), le CICR a soutenu les efforts déployés par la Société nationale pour mieux faire connaître le droit humanitaire et le Mouvement, en fournissant un soutien financier et en contribuant à la formation du personnel.

Le CICR a continué de jouer un rôle prépondérant dans le domaine de la diffusion auprès des écoliers, en organisant des séances régulières de diffusion au siège de la délégation et des concours de rédaction. En coopération avec le ministère de l'Éducation, des textes sur le droit humanitaire, les Principes fondamentaux, le CICR et le Croissant-Rouge jordanien ont été introduits dans les programmes scolaires des établissements publics et des écoles de l'UNWRA\*.

Le Croissant-Rouge jordanien a été nommé secrétaire de la Commission nationale de mise en œuvre du droit humanitaire de Jordanie, dont la première réunion a eu lieu en août. Le CICR avait invité le président de la Société nationale à prendre part à une réunion extraordinaire à Genève en février pour qu'il puisse être informé de manière plus approfondie et discuter des activités d'une telle Commission.

\* UNWRA: «United Nations Relief and Works Agency» (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient).

La délégation du CICR a continué à fournir du matériel et des informations sur les mines antipersonnel dans le cadre des séances de diffusion organisées en coopération avec le Croissant-Rouge jordanien dans les écoles et auprès du grand public.



## EN 1999, LE CICR A :

- effectué 37 visites dans 10 lieux de détention et enregistré 369 détenus pour la première fois;
- permis l'échange de 980 messages Croix-Rouge entre des détenus et leur famille et, de manière occasionnelle, transmis des colis et fourni une assistance financière aux détenus;
- émis 80 certificats de détention pour des personnes ayant été détenues en Jordanie;
- émis plus de 100 certificats de détention relatifs aux détenus en Israël et aux personnes incarcérées pour des raisons liées aux conséquences de la guerre du Golfe;



- rétabli et maintenu les contacts entre les membres de familles jordaniennes et palestiniennes dispersées;
- remis des messages Croix-Rouge et transmis des documents dans les territoires occupés et les territoires autonomes, ou en provenance de ceux-ci;
- établi 303 documents de voyage en vue d'accélérer la réinstallation de réfugiés, irakiens en particulier;

# PROCHE-ORIENT JORDANIE



- facilité des transferts médicaux entre la Cisjordanie et la Jordanie, effectués par le Croissant-Rouge jordanien et le « Croissant-Rouge palestinien »;
- donné régulièrement des cours sur le droit humanitaire à des écoliers, des enseignants et des membres de la Société nationale, en coopération avec le Croissant-Rouge jordanien et le ministère de l'Éducation;
- apporté son soutien à l'atelier annuel de « formation des formateurs » du Croissant-Rouge jordanien, sur des questions touchant à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge, suivi par 76 volontaires des différentes branches et des représentants du ministère de l'Éducation;
- formé des membres de la Société nationale aux techniques de recherches;
- apporté son concours à la production d'une nouvelle brochure éditée par la Société nationale en arabe et en anglais, et qui rend compte des différentes activités en faveur de la communauté locale;
- fait en sorte que deux membres du Croissant-Rouge jordanien participent à un atelier de « formation des formateurs » sur les mines antipersonnel au Yémen en novembre, à la suite duquel la Société nationale a lancé un programme de sensibilisation d'enfant à enfant dans des régions infestées de mines en Jordanie;



- organisé en novembre, en coopération avec les forces armées jordaniennes, une série de cours de formation d'une semaine sur le droit des conflits armés destinés à des officiers de haut rang et des instructeurs militaires de Jordanie, des États du Golfe et d'autres pays;
- permis à deux généraux à la retraite de participer à des cours pour des membres des forces armées et de police à Genève, les habilitant ainsi à contribuer aux cours de « formation des formateurs », conformément à un accord conclu avec les autorités militaires jordaniennes;
- donné des conférences à l'intention de femmes officiers et sous-officiers à la « Royal Military Academy » en avril, ainsi que pour des femmes recrues de différents corps d'armée, des services médicaux en particulier, en novembre;
- organisé des séances de formation sur le droit humanitaire pour les contingents de l'armée et de la police jordaniennes qui s'apprêtaient à partir pour des missions de maintien de la paix des Nations Unies;
- organisé, en novembre, à l'intention des membres du personnel du « General Intelligence Directorate », une séance de diffusion, au cours de laquelle 17 agents ont reçu des informations sur le mandat du CICR, ses modalités habituelles en matière de visites et ses spécificités;
- fait un exposé sur le rôle du droit humanitaire dans le règlement d'un conflit, le CICR et le Mouvement à l'intention de 30 collaborateurs de l'UNICEF présents dans la région;
- obtenu l'intégration de textes sur le droit humanitaire dans un manuel type de l'enseignant publié en mai, et dans les programmes scolaires, en septembre;
- fourni régulièrement aux universités et aux centres de documentation du matériel de référence et des publications sur le droit humanitaire et des questions y ayant trait;
- permis la présentation en Jordanie d'une exposition organisée par le CICR à Damas et intitulée « L'art au service de l'humanité », dans le cadre de laquelle les œuvres de 18 artistes syriens, spécialement réalisées pour le 50<sup>e</sup> anniversaire des Conventions de Genève, ont été exposées pendant 5 jours.

*regain de tension au Sud-Liban*

*civils vivant au Sud-Liban  
occupé par Israël*

Tout au long de l'année, le Sud-Liban occupé par Israël et les régions avoisinantes ont été le théâtre d'opérations militaires et d'incidents de sécurité. D'une manière générale, la présence sur le terrain du groupe de surveillance<sup>7</sup> de l'accord du 26 avril 1996, mis en place suite à l'opération « Raisins de la colère » pour engager les parties au conflit à mieux respecter les règles du droit de la guerre, a continué de jouer le rôle d'élément modérateur dans les combats. Le nombre des victimes civiles a diminué pour la deuxième année consécutive.

Le CICR a régulièrement offert ses services en tant qu'intermédiaire neutre à toutes les parties au conflit et les a invitées à se conformer aux dispositions du droit humanitaire et à épargner les biens et les personnes civiles.

En février, le village frontière d'Arnoun, au Sud-Liban, a été coupé dix jours du reste du pays, durant lesquels il s'est vu provisoirement rattaché à la zone occupée par Israël, avant d'être restitué au Liban. Pendant cette période, le CICR a visité quotidiennement le village, distribuant des colis de vivres, des médicaments et du matériel médical, et organisant le transfert de villageois qui devaient quitter Arnoun ou s'y rendre pour des raisons impératives. Il a également acheminé, pour le compte de producteurs locaux, des produits laitiers destinés à être vendus sur le marché le plus proche, de manière à limiter les pertes.

La tension est à nouveau montée dans le sud et dans la vallée de la Bekaa, début mars, quand un brigadier général israélien et trois autres ressortissants israéliens ont été tués lors d'un attentat à la bombe survenu sur une route du Sud-Liban.

En juin, l'escalade de la violence entre groupes armés israéliens et libanais s'est traduite par des tirs de roquettes sur le nord d'Israël et des raids aériens israéliens contre des infrastructures libanaises (des centrales électriques, des routes et un pont), qui se sont étendus jusqu'aux banlieues de Beyrouth. Ces incidents ont fait huit morts et 20 blessés au Liban, tandis que deux personnes ont été tuées et plusieurs autres blessées dans le nord d'Israël. Le CICR a entrepris des démarches auprès des deux parties pour leur rappeler leur obligation d'épargner les civils lors des opérations militaires.

Le 1<sup>er</sup> juin, suite à une série d'incidents de sécurité, la milice de l'ASL\*<sup>8</sup> s'est retirée du ballon de Jezzine, dont elle exerçait le contrôle depuis 15 ans. Le nouveau premier ministre israélien a par ailleurs annoncé qu'Israël se retirerait du Sud-Liban au plus tard en juillet 2000, soit dans le cadre d'un accord, soit unilatéralement.

Comme par le passé, le CICR s'est attaché en priorité à améliorer la situation des civils victimes des effets des hostilités, en particulier ceux qui vivaient à l'intérieur de la zone occupée par Israël au Sud-Liban et qui étaient protégés par la IV<sup>e</sup> Convention de Genève, ainsi que des habitants des villages situés le long de la ligne de front.

Depuis plus de vingt ans, la population du Sud-Liban fait les frais du conflit. Elle est exposée non seulement aux dangers résultant des hostilités, mais aussi à diverses violations du droit humanitaire (par exemple, détentions arbitraires, déportations hors de la zone occupée, destructions de maisons). Au fil des années, des milliers de personnes ont abandonné leurs foyers en raison des combats ou des pressions économiques toujours plus fortes, et certains villages ne sont plus habités que par des personnes âgées et par les plus vulnérables.

Par ailleurs, les opérations militaires menées à proximité de régions habitées de la zone occupée ont empêché la population locale de s'adonner à ses activités quotidiennes. Les problèmes d'accès aux champs, qui sont souvent situés dans des zones dangereuses, le bouclage temporaire de certains villages et les problèmes d'accès aux soins

<sup>7</sup> Ce groupe est constitué de représentants américains, français, israéliens, libanais et syriens.

\* ASL : Armée du Sud-Liban.

<sup>8</sup> Voir p. 299.

## *assistance en faveur des civils*

médicaux ont eu des répercussions directes sur la population, tant sur le plan économique que sur ceux de la santé et de la sécurité.

Le CICR a joué son rôle d'intermédiaire neutre entre les parties au conflit, permettant à quelques villages exposés de faire leurs récoltes dans la zone de conflit et d'effectuer les travaux d'entretien et de réparation des réseaux d'électricité et des conduites d'eau. Tel a été à plusieurs reprises le cas dans les villages d'Arnoun, de Yohmor et de Nabatieh, par exemple.

Comme les années précédentes, les délégués sur le terrain ont recueilli des allégations de violations des Conventions de Genève et sont intervenus verbalement ou par écrit auprès des autorités concernées (c'est-à-dire, les IDF\*, l'ASL et les groupes armés libanais).

En décembre, le CICR a organisé, à la demande de toutes les parties concernées, le rapatriement à partir du Sud-Liban, pendant un cessez-le-feu général convenu à cet effet, des dépouilles de sept membres des groupes armés libanais. Celles-ci ont été rendues aux familles.

Le CICR, qui a pu accéder sans restriction à l'ensemble des villages situés au Sud-Liban et le long de la ligne de démarcation, a répondu aux besoins des habitants des villages exposés, reculés ou bouclés, en distribuant des colis de vivres, du pain, des fruits et des légumes, ainsi que du fourrage pour le bétail qu'il n'était pas possible d'emener dans les champs voisins.

Le CICR s'est particulièrement occupé des secteurs de la population qui ne bénéficiaient ni des programmes de développement de l'État, ni des services d'autres organisations humanitaires.

L'assistance médicale est demeurée une priorité le long de la ligne de front et dans la zone de sécurité. La proximité de la ligne de front est restée un obstacle à l'accès aux soins médicaux; et malgré le coût raisonnable des services proposés par de nombreux dispensaires, ces derniers n'ont pas toujours été en mesure de venir en aide aux plus démunis. Le CICR a apporté son soutien à des hôpitaux situés le long de la ligne de front qui, approvisionnés de manière irrégulière, ne disposaient souvent pas du matériel et des médicaments nécessaires pour traiter les blessés avant leur transfert vers des hôpitaux privés. Suite au regain de tension au Sud-Liban et dans la Bekaa en mars, des médicaments de première nécessité et du matériel de pansement ont été distribués à titre préventif à des établissements médicaux locaux.

## *assistance médicale*

Par le biais de ses cliniques mobiles, le CICR a régulièrement fourni un soutien à huit villages isolés, dont la population n'avait pas accès à des soins médicaux.

Dans les zones touchées par le conflit, le CICR a maintenu son soutien matériel, financier et technique aux activités opérationnelles de la Croix-Rouge libanaise, et plus spécialement à ses services de premiers secours. Cet appui, qui s'est révélé particulièrement utile lors de situations d'urgence, a permis à la Croix-Rouge libanaise de jouer un rôle capital, car elle était le seul service à pouvoir intervenir librement à l'intérieur de la zone occupée et le long de la ligne de front pour fournir des soins médicaux et évacuer les blessés.

## *coopération avec la Société nationale*

Le CICR a également contribué au financement d'une série de cours organisés par la Croix-Rouge libanaise à l'intention des responsables des équipes de secouristes et d'ambulanciers.

Tout au long de l'année considérée, le CICR a eu accès, chaque semaine, à des personnes récemment arrêtées et protégées par les Conventions de Genève, qui étaient incarcérées au centre de détention de Khiam, dans la zone occupée par Israël au Sud-Liban. En décembre, une équipe de délégués, dont un médecin, a effectué une visite

\* IDF: «Israel Defence Forces» (forces armées israéliennes).

*visites à Khiam*

*assistance  
aux réfugiés palestiniens*

*immigrants clandestins*

*diffuser le droit humanitaire*

*la menace des mines terrestres*

*50<sup>e</sup> anniversaire  
des Conventions de Genève*

complète du centre afin d'y évaluer les conditions de détention. L'équipe a ensuite transmis ses recommandations aux autorités compétentes.

Grâce à l'aide du CICR, qui a assuré le transport dans de bonnes conditions de sécurité, les détenus à Khiam ont reçu des visites familiales tous les trois mois.

En coordination avec les autorités pénitentiaires, le CICR a pris les dispositions nécessaires pour que les détenus puissent recevoir les soins d'un ophtalmologue et d'un dentiste. Il a leur également procuré des livres et du matériel pour la réalisation de produits artisanaux.

Quelque 70 détenus libanais ont pu quitter Khiam en 1999 ; le CICR avait demandé la libération immédiate de certains d'entre eux pour des raisons humanitaires. Ces personnes ont été remises au CICR à Khiam, l'institution veillant ensuite à ce qu'elles puissent retourner chez elles en toute sécurité.

Le CICR a également rapatrié trois citoyens libanais qui étaient détenus dans des prisons israéliennes, leur permettant de franchir la frontière internationale, alors fermée, entre Israël et le Liban.

En 1999, le CICR a eu accès pour la première fois à quatre membres de l'ASL détenus par le Hezbollah. Il a pu s'entretenir avec eux sans témoin sur leurs conditions de détention et leur traitement, aux mois de mai et de juin, puis en octobre. Il a également organisé six visites familiales à leur intention.

Après plus de cinquante ans d'exil, des milliers de Palestiniens vivaient toujours dans des conditions précaires dans des camps au Liban, dans l'attente d'une solution politique. Le CICR a continué d'apporter un soutien aux hôpitaux et dispensaires des cinq principaux camps de réfugiés palestiniens au Sud-Liban, sous forme de médicaments et de matériel d'urgence.

En octobre, la marine israélienne a arraisonné, au large des côtes libanaises, un navire transportant 72 immigrants clandestins. La délégation du CICR à Beyrouth a fourni à ces personnes, qui étaient protégées par la IV<sup>e</sup> Convention de Genève, de la nourriture, des couvertures et une assistance médicale, tandis qu'elle établissait des contacts avec les organisations et les gouvernements concernés en vue de trouver une solution à leur situation.

En 1999, le CICR s'est encore attaché à mieux faire connaître et respecter le droit humanitaire et les principes du Mouvement en maintenant les contacts avec des représentants des forces armées libanaises.

Le CICR a contribué activement à une conférence sur la menace que représentent les mines terrestres dans les pays arabes. Organisée par le Bureau national de déminage de l'armée libanaise et le centre de documentation sur les mines terrestres de l'Université Balamand, la conférence s'est tenue à Beyrouth les 11 et 12 février. Elle a rassemblé plusieurs centaines de participants, dont la moitié environ étaient des officiers des forces armées de différents États arabes. Il y avait aussi des représentants de divers ministères des Affaires étrangères, des milieux médicaux et universitaires et d'organisations non gouvernementales. Tout au long de l'année, le CICR a été en contact direct avec le Bureau national de déminage, auquel il a remis des publications et des vidéos sur ses activités dans le domaine des mines.

Dans le cadre de la campagne pour le 50<sup>e</sup> anniversaire des Conventions de Genève, une conférence internationale intitulée «Droit international humanitaire et droits de l'homme: vers une nouvelle approche» a été organisée par l'Institut des droits de l'homme de l'Ordre des avocats de Beyrouth, en coopération avec le CICR et la Croix-Rouge libanaise. La conférence, qui s'est tenue sous les auspices du ministère de la Justice les 3 et 4 décembre, a donné à plus 300 participants (hauts fonctionnaires des pouvoirs judiciaire, législatif et exécutif, diplomates, universitaires et hommes de loi), la possibilité de débattre des liens existant entre ces deux branches du droit.

## contacts avec les médias

Toujours dans le cadre du 50<sup>e</sup> anniversaire, la délégation du CICR au Liban a participé au projet «Les voix de la guerre»<sup>9</sup>, en demandant à un millier de personnes de faire part de leur expérience des conflits armés et d'exprimer leur opinion quant aux limites à apporter à la guerre. La Croix-Rouge libanaise a pris une part active à ce projet.

Des contacts ont été entretenus avec les médias tout au long de la campagne lancée à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire des Conventions de Genève, et neuf émissions d'une demi-heure ont été diffusées par la chaîne satellite «Future» et des chaînes nationales de télévision, de juin à août. Les reportages ont porté principalement sur des sujets tels que le rôle des médias dans la promotion du droit humanitaire, les prisonniers de guerre et les détenus, les femmes et les enfants en temps de guerre, l'eau et les conflits armés, enfin, le Mouvement.

<sup>9</sup> Voir pp. 348-350.

## EN 1999, LE CICR A :



- vu 235 détenus au cours de ses visites hebdomadaires au centre de détention de Kham, leur fournissant une assistance médicale;
- permis à 1 134 personnes vivant à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone occupée de rendre visite à des membres de leur famille détenus au centre de détention de Kham et à Beyrouth;
- distribué plus de 900 colis de vivres à des familles dont le soutien se trouvait en détention;
- recueilli et transmis 7 134 messages Croix-Rouge entre des détenus libanais incarcérés à Kham et en Israël, et leur famille;
- émis 624 certificats de détention pour des personnes détenues en relation avec le conflit israélo-arabe ou la guerre du Golfe;
- visité à deux reprises 4 membres de l'ASL détenus par le Hezbollah et organisé des visites familiales à leur intention;
- rapatrié 3 personnes détenues dans des prisons israéliennes, leur permettant de franchir la frontière internationale, alors fermée, entre Israël et le Liban;



- organisé, en février, le transfert de 5 villageois qui devaient quitter Arnoun ou s'y rendre pour des raisons impératives;



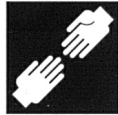
- transmis 7 584 messages Croix-Rouge entre des détenus et des civils libanais et leur famille;



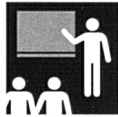
- distribué plus de 3 200 colis de vivres et de secours matériels dans des villages exposés ou isolés du Sud-Liban;



- fourni une assistance médicale à 6 hôpitaux et 19 dispensaires dans 9 camps de réfugiés palestiniens au Liban, ainsi qu'à 14 hôpitaux et 45 dispensaires le long de la ligne de front au Sud-Liban;
- équipé de prothèses 34 réfugiés palestiniens;
- donné, en coopération avec la Croix-Rouge libanaise, plus de 3 000 consultations dans ses cliniques mobiles, à l'intérieur et à proximité de la zone occupée;
- organisé, en mai, avec le ministère de la Santé, un séminaire de deux jours sur la chirurgie de guerre, auquel ont participé plus de 40 chirurgiens du Sud-Liban directement concernés par l'assistance aux blessés de guerre;



- fourni des médicaments de première nécessité, du matériel de pansement et d'autres secours médicaux à 14 dispensaires de la Croix-Rouge libanaise et à 2 cliniques mobiles dans la zone occupée et le long de la ligne de front;
- apporté une assistance financière et matérielle à 14 postes de premiers secours de la Croix-Rouge libanaise opérant dans la zone de conflit, pour couvrir les frais de fonctionnement des postes et l'entretien des ambulances;
- financé, à l'intention des responsables d'équipes de secouristes et d'ambulanciers, un cours de formation comprenant 12 séminaires et 7 camps, qui se sont déroulés au Sud-Liban occupé par Israël;
- soutenu l'organisation, en mars, d'un atelier national pour le département de la communication de la Croix-Rouge libanaise, auquel ont participé 30 volontaires venus de différentes régions du pays, en vue de la création d'un réseau de communication au Liban;



- participé, pour la troisième année consécutive, à la Foire arabe du livre de Beyrouth, en exposant toute une série de publications et présentant des films sur ses principales activités;
- fait de nombreux exposés sur le droit humanitaire et les principales activités du CICR, notamment à l'Association libanaise pour les Nations Unies et dans différentes universités;
- contribué, en collaboration avec un professeur de droit international, à la préparation d'un cours de droit humanitaire pour l'Université libanaise de Beyrouth au début de l'année;



- pris une part active, avec la Croix-Rouge libanaise, à une importante conférence régionale, ainsi qu'à des ateliers organisés à Beyrouth sur la menace des mines terrestres dans les pays arabes;
- présenté l'exposition sur le traité d'Ottawa dans différentes villes du Liban;
- participé à des ateliers sur la prévention contre les dangers des mines organisés par la Croix-Rouge libanaise en coopération avec le centre de documentation sur les mines terrestres de l'Université Balamand;
- fait des exposés sur les conséquences humanitaires des mines terrestres et sur le traité d'Ottawa, dans le cadre, notamment, de manifestations organisées par le Bureau national de déminage de l'armée libanaise et lors d'un séminaire organisé par l'Institut des droits de l'homme de l'Ordre des avocats à Beyrouth.

## SYRIE

*protection de la population civile*

*acheminer des messages  
Croix-Rouge et des documents*

*fournir des documents  
de voyage à des réfugiés*

*rapatriement  
d'un réfugié palestinien*

Comme les années précédentes, les tâches du CICR en République arabe syrienne ont principalement été liées en 1999 aux conséquences humanitaires du conflit israélo-arabe, d'une part, et à la diffusion du droit humanitaire, d'autre part.

L'élection d'un nouveau gouvernement israélien, en mai 1999, a suscité de part et d'autre une vague d'optimisme quant à la reprise imminente, après quatre ans d'impasse, des négociations entre la Syrie et Israël en vue d'une paix durable. Une première série d'entretiens a eu lieu mi-décembre à Washington, en présence du secrétaire d'État américain. Au cours de ces pourparlers, les deux parties ont réaffirmé leur souhait de poursuivre les négociations et ont convenu d'un calendrier pour les discussions à venir, celles-ci devant reprendre le 3 janvier 2000 à Shepherdstown, en Virginie occidentale (États-Unis).

Le CICR a continué d'agir en qualité d'intermédiaire neutre en faveur des habitants syriens du plateau syrien du Golan occupé par Israël, protégés par la IV<sup>e</sup> Convention de Genève. Ces personnes n'étaient toujours pas autorisées à franchir la ligne de démarcation pour se rendre en Syrie, où beaucoup avaient des parents qu'elles n'avaient pas vus depuis plus de 30 ans. Celles qui échappaient à cette règle – pèlerins, étudiants et fiancées allant retrouver leur futur époux – ont franchi la ligne de démarcation sous les auspices du CICR, en coopération et avec le soutien logistique de la FNUOD\* et de l'ONUST\*. Le transfert des fiancées en vue de leur mariage a constitué, pour les familles dispersées et les amis vivant de part et d'autre de la ligne de démarcation, l'une des rares occasions de se rencontrer dans le «no-man's land» contrôlé par la FNUOD et de passer quelques minutes ensemble.

Comme les années précédentes, le CICR a rétabli et maintenu les liens entre membres de familles dispersées par suite du conflit israélo-arabe – tant des ressortissants syriens que des réfugiés palestiniens – en transmettant des messages Croix-Rouge entre ces derniers et leurs proches dans les territoires occupés par Israël ou dans des pays tiers. Des personnes originaires du Golan vivant sur le plateau syrien du Golan occupé par Israël ou en Syrie ont également eu recours aux services du CICR pour envoyer et recevoir des documents officiels.

Le CICR a continué de coopérer avec le HCR en vue d'émettre des documents de voyage pour des réfugiés dont la réinstallation dans un pays tiers avait été acceptée. Comme chaque année, la délégation a effectué une mission au camp de Al-Houl, dans le nord-est de la Syrie, afin de remettre des titres de voyage à des réfugiés, leur évitant ainsi d'entreprendre le long et coûteux voyage pour Damas, en vue d'y réaliser les démarches administratives nécessaires.

Après plusieurs années d'efforts des délégations du CICR dans les territoires occupés par Israël, dans les territoires autonomes et en Syrie, un réfugié palestinien qui était étudiant en Syrie en 1971 a finalement obtenu l'autorisation de retourner à Gaza avec sa femme et ses enfants. Il y a retrouvé sa famille en février.

Le CICR s'est à nouveau attaché à faciliter les contacts familiaux entre ressortissants syriens détenus en Israël – protégés par la IV<sup>e</sup> Convention de Genève – et leurs proches en Syrie, en organisant des échanges de messages Croix-Rouge. En l'absence de visites familiales, c'était le seul moyen qu'avaient les détenus de maintenir un contact régulier avec leurs proches.

Quatorze détenus syriens incarcérés en Israël ont été libérés suite à l'accord signé à Charm el-Cheikh le 4 septembre. Des collaborateurs du CICR à Damas, Gaza et Amman ont organisé conjointement le rapatriement de l'un de ces détenus à Damas pour raisons médicales urgentes.

\* FNUOD: Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageement.

\* ONUST: Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

*contacts avec les autorités*

*diffuser le message humanitaire*

*faire connaître  
le CICR via les médias*

*coopération avec le  
Croissant-Rouge arabe syrien*

*le centre d'appareillage  
orthopédique du  
«Croissant-Rouge palestinien»*

Tout au long de l'année, la délégation du CICR à Damas a maintenu des contacts réguliers avec les autorités syriennes. Elle a également entretenu des relations avec les représentants de divers groupes palestiniens présents dans la capitale syrienne.

Le CICR a consacré une grande part de ses activités en Syrie à mieux faire connaître le droit humanitaire et le Mouvement. Il a continué à encourager les forces armées syriennes à intégrer le droit humanitaire dans les cours officiels de formation des instructeurs, multipliant à cet effet les contacts avec des responsables de la formation des forces armées et leur distribuant des publications CICR sur la question. Il a également entretenu des relations avec la FNUOD et l'ONUST – chargés de veiller à l'application de l'accord de cessez-le-feu entre Israël et la Syrie – et leur a remis des publications sur le droit humanitaire.

La société civile syrienne a témoigné d'un intérêt grandissant pour le droit humanitaire et les activités du Mouvement. Le CICR a distribué à un nombre croissant d'interlocuteurs des publications récentes, comme les «Chansons de geste arabes», une brochure illustrée qui a recours à des contes populaires arabes pour décrire les principes du droit humanitaire, ainsi que le nouveau bulletin régional d'information du CICR, «Al Insani» (L'Humanitaire) – tous deux produits par le bureau de promotion régional du Caire. Il a également maintenu des contacts avec de nombreux médias, auxquels il a fourni des articles de presse, ainsi que des productions pour la radio et la télévision.

En matière de contacts avec les médias, l'événement majeur a été le 50<sup>e</sup> anniversaire des Conventions de Genève. Des informations sur les Conventions de Genève et le droit humanitaire en général et de la documentation sur le projet «Les voix de la guerre», ont été largement distribuées à la presse locale. Pour célébrer l'anniversaire, la délégation de Damas a organisé une exposition des œuvres de 18 peintres et sculpteurs syriens de renom, sur le thème «Même la guerre a des limites». L'exposition a été présentée durant les mois d'octobre et de novembre, avant de partir pour Amman, en Jordanie.

La coopération entre le CICR et le Croissant-Rouge arabe syrien dans le domaine de l'information s'est intensifiée en 1999 avec la création d'un nouveau département de la diffusion au siège de la Société nationale. Le premier projet conjoint du CICR et du Croissant-Rouge arabe syrien a été la production d'un bulletin bimestriel, dont le premier numéro, publié en juillet, portait sur les activités des 14 branches de la Société nationale.

Du 17 au 30 août, la Société nationale a accueilli un camp international de jeunes volontaires, qui a réuni 120 personnes de 22 Sociétés nationales différentes. Le CICR a dirigé un des ateliers. Animé en anglais et en arabe, celui-ci était axé sur le Mouvement, le droit humanitaire et les défis du nouveau millénaire.

Le CICR s'est attaché à mieux faire connaître la Société nationale; à cet effet, il a organisé, durant l'été, une vaste campagne de sensibilisation pour tenter de régler le problème de la pénurie d'eau en Syrie. Plus de 250 affiches, produites spécialement à cette occasion et arborant les logos du CICR et du Croissant-Rouge arabe syrien, ont été exposées dans des lieux publics.

Le CICR a continué à apporter un soutien technique et financier à l'atelier d'appareillage orthopédique du «Croissant-Rouge palestinien» de Damas. Malheureusement, aucune Société nationale susceptible de financer les activités du centre n'a été trouvée. Cependant, grâce à la coopération entre le CICR et le «Croissant-Rouge palestinien», des réfugiés palestiniens et/ou des personnes démunies vivant dans la région ont été appareillés gratuitement au centre de Damas. En outre, le CICR a continué à financer la publication de quatre brochures et dépliants présentant les services et les activités du «Croissant-Rouge palestinien».

## EN 1999, LE CICR A :



- organisé le rapatriement, pour raisons médicales urgentes, d'un des 14 détenus syriens libérés par Israël suite à la signature de l'accord de Charm el-Cheikh;
- supervisé 8 transferts, permettant à 489 personnes de franchir la ligne de démarcation pour aller de Syrie au plateau syrien du Golan occupé par Israël; au total, 16 opérations de ce genre, qui ont permis à 980 personnes de franchir la ligne de démarcation dans un sens ou dans l'autre, ont été organisées de concert avec la délégation du CICR en Israël;



- rétabli et maintenu le contact entre des membres de familles dispersées par le conflit, transmettant 291 messages Croix-Rouge entre elles;
- émis des documents de voyage pour faciliter la réinstallation de 477 réfugiés, irakiens pour la plupart, dans un pays tiers;
- émis 23 certificats de détention;
- permis à un réfugié palestinien venu étudier en Syrie en 1971 de retourner à Gaza pour y retrouver sa famille;



- soutenu la publication du nouveau bulletin bimestriel du Croissant-Rouge arabe syrien visant à sensibiliser davantage le grand public à la mission et aux activités de la Société nationale;
- organisé, à l'intention de 18 responsables de la diffusion des 14 branches du Croissant-Rouge arabe syrien, un séminaire de 2 jours (3 et 4 juillet), consacré au Mouvement, aux principes fondamentaux du droit humanitaire et aux Conventions de Genève;
- dirigé un atelier sur le Mouvement, le droit humanitaire et les défis du nouveau millénaire, dans le cadre d'un camp pour jeunes volontaires organisé par la Société nationale du 17 au 30 août, où 22 Sociétés nationales (120 personnes) étaient représentées;
- continué d'apporter son soutien au centre d'appareillage orthopédique du « Croissant-Rouge palestinien » de Damas en fournissant une aide technique et matérielle; en coopération avec la délégation du CICR de Jordanie, fait en sorte que des réfugiés palestiniens et/ou des personnes défavorisées de la région puissent être appareillées au centre de Damas;



- permis à un professeur de droit international syrien de prendre part, à Genève du 4 au 8 janvier, à une réunion d'experts sur les normes coutumières du droit humanitaire;
- organisé une exposition des œuvres de 18 peintres et sculpteurs syriens de renom, sur le thème « Même la guerre a des limites »;
- fourni régulièrement aux médias syriens le bulletin hebdomadaire du CICR en anglais et en arabe, comportant des informations sur les activités du CICR dans le monde et les faits récents dans le domaine du droit humanitaire;
- travaillé de concert avec des producteurs syriens et en coopération avec la délégation du Caire, à la réalisation de 3 spots télévisés sur la protection de l'emblème de la croix rouge et du croissant rouge.

## IRAK

### PROTECTION

2 283 438

### ASSISTANCE

11 823 390

### PRÉVENTION

390 961

### COOPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE

370 121

### PARTICIPATION AUX FRAIS GÉNÉRAUX

964 328

### PROGRAMME GÉNÉRAL

639 236

**DÉPENSES TOTALES CHF 16 471 473**



⊕ Délégation CICR   ⊕ Sous-délégation CICR   ⊕ Bureau CICR   ⊕ Centre orthopédique CICR

En 1999, le quotidien de la population irakienne était toujours dominé par les conséquences dévastatrices des sanctions économiques internationales imposées en 1990. Le programme «pétrole contre nourriture», instauré en 1995 par la résolution 986 du Conseil de sécurité, et reconduit pour la septième fois en décembre 1999, a permis de mieux faire face aux besoins en vivres et en médicaments. Toutefois, les infrastructures publiques, en particulier dans le secteur de la santé et les domaines de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, ont continué à se dégrader inexorablement, faute de travaux de réparations et d'entretien des bâtiments et des installations techniques. À la fin de l'année, un certain nombre de services publics étaient au bord de l'effondrement total. Le 17 décembre, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 1284 (la Chine, la France, la Malaisie et la Russie se sont abstenues) visant à améliorer la situation de la population civile. L'Irak a rejeté la résolution.

Le CICR n'a cessé, tout au long de l'année, de faire part de sa vive préoccupation quant aux conséquences des sanctions sur le plan humanitaire. À plusieurs reprises, il a attiré l'attention de la communauté internationale sur la gravité de la situation, notamment lors de contacts réguliers de haut niveau et par le biais de diverses publications. Parallèlement, il a considérablement intensifié ses activités en Irak, dans le but d'améliorer la situation critique de la population civile. Le CICR reste toutefois convaincu que

*les conséquences des sanctions*

les dérogations aux sanctions et l'aide humanitaire, bien qu'essentielles pour faire face à certains besoins urgents et spécifiques, ne constituent que des mesures palliatives à court terme et ne sauraient remplacer l'économie de tout un pays. Ces points de vue ont notamment fait l'objet d'un rapport publié en décembre et intitulé « Iraq: A Decade of Sanctions » (Irak: une décennie de sanctions).

Tout au long de l'année 1999, les forces aériennes américaines et britanniques ont continué de bombarder des cibles situées dans les zones d'exclusion aérienne que ces deux pays ont imposées dans le nord et le sud du pays.

Dans le nord de l'Irak, la population civile a joui d'une paix relative, suite à la signature de l'accord de Washington, en septembre 1998, entre les deux principaux partis kurdes (le PDK\* et l'UPK\*). La trêve est toutefois fragile, et les effets du conflit n'ont pas totalement épargné la population. Des combats sporadiques se sont produits entre le PDK et le PKK\*, les montagnes du nord de l'Irak continuant à servir de bases arrière. L'armée turque a fait des incursions dans ces régions, poursuivant les combattants de ces factions au-delà de la frontière turque. Les pourparlers se sont poursuivis entre le PDK et l'UPK à propos de la libération de détenus et le retour des familles déplacées dans leur lieu d'origine, sans résultats tangibles.

En 1999, le CICR s'est avant tout attaché à satisfaire rapidement certains besoins non couverts par le programme « pétrole contre nourriture ». Compte tenu de la dégradation de la situation, il a mis sur pied de nouveaux programmes de soins de santé et a élargi son programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, en partie pour lutter contre les effets de la pire sécheresse enregistrée depuis des décennies. Son objectif premier était de maintenir en état de marche les principales infrastructures existantes.

Le CICR a mené des évaluations complètes dans 14 grands hôpitaux irakiens – s'attachant en priorité à examiner les services de chirurgie et l'état des bâtiments –, ainsi que dans 18 centres de soins de santé primaires. Les délégués ont relevé que les hôpitaux se trouvaient dans un état déplorable et qu'ils ne disposaient pas de matériel de première nécessité. Ils ont également constaté que les médecins, faute de pouvoir accéder à la littérature médicale récente, manquaient de connaissances, et que des besoins en formation étaient patents dans plusieurs régions. Cette situation a incité le CICR à concevoir un nouveau programme médical d'urgence en trois volets: remise en état des hôpitaux et établissements de santé, fourniture de matériel médical et programme de formation destiné aux membres du personnel médical qualifié.

À la fin de l'année, les travaux étaient en cours dans six grands hôpitaux d'Irak: un à Basrah, deux à Bagdad, un à Mossoul, un à Erbil et un à Souleymaniyeh. L'une des grandes priorités du CICR a été la réhabilitation des systèmes d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées de ces établissements.

La rénovation de l'hôpital universitaire de Basrah – d'une capacité de 500 lits – a particulièrement bien avancé. D'importants travaux de réfection de la toiture ont été achevés avant les premières pluies, tandis que le sous-sol, qui était en permanence inondé, a été drainé et nettoyé. Six des dix ascenseurs de l'établissement ont été remis en état et fonctionnaient à nouveau à la fin de l'année. À l'hôpital des maladies infectieuses Ibn Al-Khatib de Bagdad, les travaux ont commencé par la remise en état et l'entretien du générateur.

Le CICR a offert à la bibliothèque centrale du ministère de la Santé un abonnement d'un an à 29 revues médicales internationales. Les publications ont commencé à arriver chaque semaine dès mi-octobre. Un exemplaire des neuf revues les plus importantes a été fourni à chacune des provinces.

\* PDK: Parti démocratique du Kurdistan.

\* UPK: Union patriotique du Kurdistan.

\* PKK: Parti des travailleurs du Kurdistan.

*assistance  
à la population civile de l'Irak*

*un nouveau programme  
médical pour l'Irak*

*eau et assainissement*

*projets de lutte contre la sécheresse*

Bien que la mise en œuvre de la résolution 986 ait permis aux services des eaux d'obtenir du matériel pour l'entretien et la réparation des installations, les problèmes dus à l'arrêt prolongé de certaines installations sont restés un grave sujet de préoccupation. En 1999, les installations de traitement des eaux ont eu à faire face au problème supplémentaire engendré par la pire sécheresse que le pays ait vécue depuis des décennies.

Les rapports de confiance établis après des années de coopération avec les responsables des services des eaux et de l'assainissement ont permis au CICR d'entreprendre de nombreux projets en 1999, notamment des programmes d'urgence visant à juguler les problèmes provoqués par la sécheresse. L'équipe eau et assainissement du CICR a mené à bien 17 projets de lutte contre la sécheresse, notamment des travaux de remise en état de stations de traitement de l'eau potable dans tout le pays – effectués principalement par des entrepreneurs locaux – en faveur de 3,6 millions de personnes. L'un des projets les plus importants, réalisé au printemps 1999, a consisté à prolonger de 70 mètres la structure de prise d'eau d'une station de traitement située sur le Tigre à Bagdad, ainsi qu'à réhabiliter une grande partie de la station. La modification du lit du fleuve, conjuguée au niveau des eaux – le plus bas depuis 1932 – avait conduit à une paralysie totale des activités de la station. Celle-ci a pu ainsi recommencer à fonctionner et à satisfaire les besoins de 300 000 personnes (à raison de 250 litres par personne et par jour).

À Mossoul, trois mois de travaux ont été nécessaires au début de l'année pour prolonger sous l'eau les conduites d'aspiration de sept pompes de haute capacité et construire deux digues immergées d'une longueur de 60 mètres, de manière à redresser le cours de la rivière. Un dragage ponctuel a en outre été effectué aux alentours de la zone de pompage afin d'améliorer le régime d'écoulement. Une fois ces travaux terminés, la station produisait 11 000 mètres cubes à l'heure et couvrait les besoins de 700 000 personnes.

Seuls quelques uns des problèmes liés à la sécheresse ont pu être résolus par des interventions sur place. Pour faire face au problème des eaux brutes, dont la qualité n'a cessé d'empirer, le CICR a fourni des produits chimiques supplémentaires.

Parallèlement aux programmes d'urgence de lutte contre la sécheresse, la mise en œuvre des projets axés sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement s'est poursuivie comme prévu. Dix-neuf usines de traitement de l'eau potable, une station d'épuration et cinq stations de pompage des eaux usées, couvrant les besoins de quelque cinq millions de personnes, ont fait l'objet d'importants travaux de réparation. Des équipes de techniciens du CICR ont assuré l'entretien de 21 autres stations de traitement, tant de l'eau potable que des eaux usées.

Pour remédier à la détérioration du réseau électrique, le CICR a réparé 46 générateurs dans différentes stations de traitement des eaux. La capacité de soutien totale a ainsi atteint 18 600 kVA, ce qui a considérablement augmenté la production des stations.

En 1999, le CICR a commandé la construction de quatre nouvelles stations de traitement de l'eau potable, qui ont été entièrement conçues et bâties, pour accroître la quantité et la qualité de l'eau en faveur de quelque 30 000 habitants de zones rurales ou reculées.

Préoccupé par la pénurie d'eau due à la sécheresse, et par ses conséquences sur les conditions de vie des déplacés internes dans la ville d'Erbil, le CICR s'est attaché à améliorer l'évacuation des eaux usées de 10 bâtiments qui hébergeaient 3 000 déplacés, réduisant ainsi les risques d'épidémies. Il a également eu recours à des camions-citernes pour vider les fosses septiques de 120 autres bâtiments d'Erbil, où étaient logés quelque 5 000 déplacés.

*Kurdistan irakien*

## *programmes pour les amputés*

L'Irak compte de nombreux amputés militaires et civils. La plupart ont été blessés lors du conflit Irak/Iran et de la guerre du Golfe, mais il y a aussi parmi eux des victimes des combats dans le nord du pays et des personnes blessées par des mines. La qualité des soins médicaux prodigués aux amputés n'a cessé de se dégrader depuis 1991, en partie parce que l'Irak ne peut pas importer le matériel nécessaire à l'utilisation d'une technologie adéquate. En 1999, le CICR a continué à renforcer son programme d'appareillage orthopédique lancé en 1994, qui fait appel à des technologies de substitution et vise à donner à l'Irak les moyens de mener indépendamment des activités orthopédiques à faible coût.

De nouveaux espaces d'entraînement à la marche ont été aménagés dans les centres de Basrah et de Mossoul, et du matériel supplémentaire a été fourni en vue de la rénovation de certaines des installations techniques du centre Ibn Al-Kuff, dépendant du ministère de la Défense à Bagdad. Des cours de formation ont été organisés à l'intention du personnel du centre médical de rééducation du ministère de la Santé à Bagdad. Dans le nord de l'Irak, la direction du centre d'appareillage orthopédique d'Erbil a été déléguée à la Croix-Rouge de Norvège.

Le CICR a continué de gérer son atelier de fabrication de composants à Bagdad, dans lequel il emploie une vingtaine d'amputés irakiens.

En juillet et en septembre, le CICR a organisé, avec le ministère de la Santé, deux séminaires d'une semaine sur les thèmes « Prothèses partielles du pied » et « Physiothérapie, analyse de la marche et entraînement à la marche ».

Comme par le passé, la coopération du CICR avec le Croissant-Rouge de l'Irak a porté essentiellement sur les programmes d'assistance: fourniture de médicaments, matériel médical et autres secours, soutien de l'atelier orthopédique du Croissant-Rouge à Mossoul et secours non alimentaires aux personnes déplacées dans le nord de l'Irak.

En 1999, le CICR s'est attaché à renforcer la capacité de la Société nationale dans les domaines de la diffusion, de la recherche de personnes et de la préparation aux conflits et aux catastrophes (avec notamment des activités de secourisme communautaire). Le programme de diffusion du Croissant-Rouge de l'Irak dans le nord du pays a débuté en avril par un atelier de formation auquel ont participé des représentants des branches des trois provinces du nord.

Dans le centre et le sud de l'Irak, le CICR a organisé des ateliers de formation à l'intention des chargés de la diffusion et de la recherche de personnes des 18 branches de la Société nationale. Le Croissant-Rouge de l'Irak et le CICR ont également coopéré en vue de garantir le respect de l'emblème de la croix rouge et du croissant rouge.

Le CICR a poursuivi ses efforts en vue de mieux faire connaître le droit humanitaire et le mandat de l'institution en Irak, en particulier par le biais des médias. Huit spots télévisés et un documentaire de 20 minutes ont été élaborés en coopération avec des producteurs locaux et une chaîne irakienne de télévision par satellite. Les spots portaient principalement sur les activités en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement, d'orthopédie et de recherche de personnes. Un film de 18 minutes a été réalisé lors du rapatriement de prisonniers de guerre en mars<sup>10</sup>. Un spot visant à promouvoir les activités du CICR et l'emblème a été diffusé par la principale chaîne irakienne de télévision.

Dans le but de sensibiliser les enfants irakiens aux principes humanitaires et au Mouvement, le CICR a financé et coproduit avec le ministère de la Culture et de l'Information les trois premiers numéros d'un magazine pour enfants distribué gratuitement et intitulé « Sindbad de Bagdad ».

## *coopération avec le Croissant-Rouge de l'Irak*

## *promouvoir les activités et le mandat du CICR*

<sup>10</sup> Voir p. 325.

*diffusion dans le nord de l'Irak*

*secours en faveur des personnes  
déplacées dans le nord de l'Irak*

*visites de détenus*

*intermédiaire neutre*

Dans le nord de l'Irak, le CICR et le Croissant-Rouge de l'Irak ont donné des conférences sur le droit humanitaire et le Mouvement devant des représentants des autorités et des milieux universitaires, des membres d'organisations non gouvernementales locales, des étudiants, des collaborateurs locaux du CICR et d'autres de la Société nationale. Des spots télévisés et radiophoniques ont été diffusés par 15 chaînes et stations.

Le CICR a organisé une exposition itinérante intitulée «Même la guerre a des limites», pour célébrer le 50<sup>e</sup> anniversaire des Conventions de Genève. L'exposition, qui présentait les œuvres de 73 peintres et calligraphes irakiens, a pu être visitée a été présentée à Souleymaniyeh, Dohouk et Erbil.

Le CICR, qui n'a toujours pas été autorisé à organiser des séances de droit humanitaire pour les forces armées, a néanmoins continué à promouvoir cette branche du droit auprès des militaires en distribuant du matériel de promotion et des brochures sur les règles de base du droit humanitaire.

Dans le nord de l'Irak, quelque 120 000 personnes ont été poussées à quitter leur foyer depuis le début des combats entre les différentes factions kurdes en 1994. Les conditions de vie sont particulièrement rudes pendant les mois d'hiver, bon nombre de personnes déplacées vivant dans des tentes ou des bâtiments publics sans vitres aux fenêtres ni chauffage. Dans le cadre du programme du CICR en faveur des déplacés les plus vulnérables, une vaste distribution de secours pour l'hiver a été effectuée en février 1999.

Le CICR est resté en contact permanent avec une trentaine d'établissements médicaux soignant les blessés de guerre, et leur a fourni des médicaments et du matériel médical en fonction des besoins.

Dans le nord de l'Irak, les délégués ont continué de visiter les détenus arrêtés pour des raisons de sécurité ou par suite des hostilités ou de la violence interne, afin d'examiner leurs conditions de détention et la manière dont ils étaient traités. Le CICR est intervenu auprès des autorités chaque fois que des améliorations ont été jugées nécessaires. Des contacts entre les détenus et leur famille ont été établis et maintenus par l'échange de messages Croix-Rouge.

La question des personnes toujours portées disparues en relation avec le conflit Irak/Iran et la guerre du Golfe a continué de préoccuper le CICR<sup>11</sup>. Il est donc, une fois encore, intervenu en tant qu'intermédiaire neutre auprès des parties concernées afin de relancer le processus, qui était au point mort, et d'apporter une assistance technique, le cas échéant.

<sup>11</sup> Voir pp. 325 et 326.

## EN 1999, LE CICR A :



- visité 120 civils ressortissants de pays n'ayant pas de représentation diplomatique en Irak depuis la guerre du Golfe et incarcérés au centre de détention d'Abu Ghraib près de Bagdad, et fourni une assistance ponctuelle;
- effectué 91 visites dans 47 lieux de détention dans le nord de l'Irak, où il a vu 856 personnes détenues pour raisons de sécurité ou en relation avec les combats entre les différentes factions kurdes;
- fourni régulièrement une assistance matérielle ponctuelle (articles d'hygiène, vêtements et matériel de loisirs) à des détenus visités dans le nord de l'Irak;
- organisé 5 ateliers sur le droit humanitaire et les normes internationales minimales en matière de traitement des détenus, à l'intention de 120 membres des forces de sécurité et du personnel des prisons du nord de l'Irak;



- transmis, en coopération avec le Croissant-Rouge de l'Irak, 14 000 messages Croix-Rouge entre familles dispersées, et émis 33 certificats de détention et 703 documents de voyage (pour des demandeurs d'asile auxquels le HCR avait trouvé un pays de réinstallation);



- fourni, en coopération avec le Croissant-Rouge de l'Irak, des secours d'urgence pour l'hiver (manteaux pour enfants, couvertures, réchauds et tapis) à 72 000 déplacés internes dans le nord de l'Irak, ainsi qu'une assistance de base à 1 000 personnes victimes du conflit;
- fourni, suite aux frappes aériennes et en coopération avec le Croissant-Rouge de l'Irak, des secours et une assistance médicale en faveur des blessés et des civils déplacés, ainsi que des familles dont les maisons avaient été partiellement ou totalement détruites;



- fourni, suite aux frappes aériennes, suffisamment de secours médicaux et chirurgicaux d'urgence à trois hôpitaux irakiens pour traiter 200 blessés de guerre;
- fourni à des établissements médicaux du nord de l'Irak des secours médicaux et chirurgicaux et du matériel d'anesthésie, pour traiter quelque 300 blessés de guerre, dont des victimes de mines;
- effectué des travaux de réparation à l'hôpital de Tikrit, endommagé lors des frappes aériennes de décembre 1998;
- entrepris des travaux de remise en état de l'hôpital universitaire de Basrah, de la maternité Al-Batoul de Mossoul et de l'hôpital général Al-Karama de Bagdad;
- fourni 41 climatiseurs requis de toute urgence et d'autres articles à l'hôpital des maladies infectieuses Ibn Al-Khatib de Bagdad;
- donné du matériel de pansement et d'injection, ainsi que des médicaments de première nécessité à l'hôpital du Croissant-Rouge de l'Irak de Bagdad et à un hôpital géré par une organisation caritative privée;
- mis à disposition une série de manuels médicaux et de CD-ROM et abonné la bibliothèque du ministère de la Santé à Bagdad à 29 revues médicales;
- distribué des secours d'urgence à 43 établissements hospitaliers dans le nord de l'Irak pour soigner environ 400 blessés de guerre au cours de l'année;



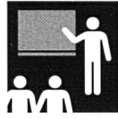
- continué de soutenir 4 centres d'appareillage orthopédique gouvernementaux (à Bagdad, Basrah et Najaf), le centre de la Société nationale à Mossoul et son propre centre à Erbil, en y réalisant des travaux d'entretien et de construction, en fournissant des matières premières et des composants, et en assurant le suivi technique et la formation du personnel;
- appareillé 2 472 nouveaux amputés dans les 6 centres d'appareillage orthopédique bénéficiant de son soutien;
- produit, dans son atelier de Bagdad, les composants nécessaires pour la fabrication de 3 468 prothèses (dont 1 945 destinées à des victimes de mines), 2 878 orthèses et 1 742 paires de cannes anglaises;
- construit, à proximité du centre d'appareillage orthopédique d'Erbil, une nouvelle résidence pouvant accueillir jusqu'à 40 patients venus de régions reculées du nord de l'Irak;
- participé à la formation de techniciens du pays tout entier en organisant, avec le ministère de la Santé, deux séminaires d'une semaine sur les thèmes «Prothèses partielles du pied» et «Physiothérapie, analyse de la marche et entraînement à la marche», ainsi que deux séminaires d'un jour sur la conception des emboîtures prothétiques;



- effectué d'importants travaux de réparation dans 19 usines de traitement de l'eau potable, une station d'épuration et 5 stations de pompage des eaux usées, couvrant les besoins de quelque cinq millions de personnes;
- effectué des travaux d'entretien dans 21 stations de traitement, tant de l'eau potable que des eaux usées;
- mené à bien, dans tout le pays, 17 projets de lutte contre la sécheresse concernant des stations de traitement et de distribution d'eau, au bénéfice de 3,6 millions de personnes;
- fourni 100 tonnes de chlore à des stations de traitement dans les zones rurales, et 50 tonnes de polyélectrolyte pour l'usine de Karkh, la plus importante de Bagdad, qui couvre les besoins de 3,4 millions de personnes;
- réparé et révisé 46 générateurs d'électricité dans différentes stations de traitement et d'épuration, dont la production a pu ainsi augmenter;
- commandé la conception et la construction de 4 nouvelles stations de traitement de l'eau, en vue d'améliorer la quantité et la qualité de l'eau pour quelque 30 000 habitants de zones rurales ou reculées;
- loué des camions-citernes pour vider les fosses septiques de bâtiments abritant temporairement environ 5 000 déplacés internes dans le nord de l'Irak;



- continué à soutenir les 3 branches de la Société nationale dans le nord de l'Irak, notamment pour les secours d'urgence aux familles déplacées;
- continué à prendre en charge tous les frais du centre d'appareillage orthopédique de Mossoul;
- organisé des ateliers de formation à l'intention des chargés de la recherche de personnes et de la diffusion des 18 branches du Croissant-Rouge de l'Irak, et apporté à la Société nationale un soutien financier et technique dans ces domaines;
- renforcé la capacité des branches du Croissant-Rouge de l'Irak afin qu'elles puissent animer au moins trois séances de diffusion du droit humanitaire par mois à l'intention de civils et de membres des forces armées;
- fourni un soutien financier et technique pour la production d'un nouveau bulletin d'information de la Société nationale;
- fait don de matériel et de médicaments pour les activités médicales en cours de la Société nationale;



- produit 8 spots télévisés sur les activités du CICR en Irak et réalisé un film vidéo intitulé «Years of Drought» (Les années de sécheresse) sur la situation de la population civile après neuf ans de sanctions, avec le soutien du bureau de promotion régional du CICR au Caire;
- financé et distribué 73 000 exemplaires des trois premiers numéros du magazine pour enfants «Sindbad de Bagdad», coproduit avec le ministère de la Culture et de l'Information;
- publié le bulletin «CICR News» en arabe, en kurde et en anglais, faisant ainsi mieux connaître les activités déployées par l'institution en Irak et dans le monde entier;
- donné, dans le nord de l'Irak, 12 conférences sur le droit international humanitaire et le Mouvement devant différents publics-cibles et mené 10 séances de diffusion en coopération avec le Croissant-Rouge de l'Irak;
- distribué du matériel de promotion sur les Conventions de Genève et les règles de comportement au combat, traduit en kurde et en arabe, aux forces armées dans le nord de l'Irak;
- organisé, à Bagdad, une exposition présentant les peintures de plus de 100 artistes irakiens, sur le thème de l'esprit d'humanité à l'aube du troisième millénaire;
- organisé, dans le nord de l'Irak, une exposition itinérante intitulée «Même la guerre a des limites», présentant les œuvres de 73 artistes irakiens, pour marquer le 50<sup>e</sup> anniversaire des Conventions de Genève.

## IRAN

*commission nationale de mise en œuvre du droit humanitaire*

*Société nationale*

*diffusion du droit humanitaire*

Le CICR a conservé un bureau à Téhéran, où le personnel est composé de collaborateurs locaux. Il est resté en contact avec les autorités iraniennes pour traiter, à partir du siège à Genève, des problèmes humanitaires en suspens depuis la guerre Irak/Iran. En juin, un expatrié a été détaché à Téhéran pour plusieurs mois afin de faire progresser la question des prisonniers de guerre. En 1999, le CICR a pu poursuivre ses entretiens sans témoin avec des prisonniers de guerre irakiens détenus en Iran, en vue de rapatrier ceux d'entre eux qui souhaitaient regagner l'Irak<sup>12</sup>.

En septembre 1999, le Croissant-Rouge iranien a communiqué au CICR qu'une commission nationale de mise en œuvre du droit humanitaire était en train d'être constituée et qu'elle serait présidée par la Société nationale. Il a en outre invité le CICR à apporter son soutien à la commission.

Depuis la fermeture de sa délégation en Iran en 1992, le CICR n'a pratiquement pas eu de contacts avec le Croissant-Rouge iranien, en dehors des activités de recherche de personnes. Au cours de la période considérée, il s'est attaché à renouer et à développer ses relations avec la Société nationale. Le 17 août, le nouveau président du Croissant-Rouge iranien et le chef du département des Affaires internationales ont été reçus au siège du CICR à Genève. Cette visite a été l'occasion de présenter le CICR au président de la Société nationale et d'examiner d'éventuels domaines de coopération.

En 1999, la Société nationale a terminé la construction d'un centre d'appareillage orthopédique dans lequel seront formés des techniciens iraniens et étrangers. Elle a également créé un bureau de diffusion et fait part de son désir de coopérer avec le CICR dans ce domaine.

Un conseiller juridique du CICR a participé à un cours de droit public international organisé par l'UNITAR\* et le Bureau des affaires juridiques de l'ONU, qui s'est déroulé à Téhéran du 20 novembre au 1<sup>er</sup> décembre. Le cours a été suivi par 25 hauts fonctionnaires originaires de 13 pays du Moyen-Orient, d'Asie centrale et d'Asie. Le représentant du CICR a fait un exposé d'introduction sur le droit international, la XXVII<sup>e</sup> Conférence internationale et le projet «Les voix de la guerre». Des publications sur le CICR ont été distribuées et des contacts établis avec les représentants iraniens.

<sup>12</sup> Voir pp. 325 et 326.

\* UNITAR: «United Nations Institute for Training and Research» (Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche).

### EN 1999, LE CICR A:



- supervisé le rapatriement de 715 prisonniers de guerre irakiens détenus en Iran et de 53 détenus civils iraniens incarcérés en Irak, après s'être assuré qu'ils rentraient chez eux de leur plein gré;



- donné une série de conférences sur le droit humanitaire, la XXVII<sup>e</sup> Conférence et la consultation «Les voix de la guerre», dans le cadre du premier cours régional de droit public international organisé par les Nations Unies à Téhéran.

# GOLFE CONSÉQUENCES DU CONFLIT IRAK/IRAN

## CONSÉQUENCES DU CONFLIT IRAK/IRAN

*libération et rapatriement  
de prisonniers de guerre*

*personnes toujours  
portées disparues*



Des progrès considérables avaient été enregistrés en 1998 sur la voie d'un règlement de la question des prisonniers du conflit Irak/Iran. En 1999, le CICR a pu poursuivre ses entretiens avec des prisonniers de guerre irakiens détenus en Iran, en vue de rapatrier ceux qui souhaitaient regagner l'Irak.

Depuis le cessez-le-feu de juillet 1988, le CICR a encouragé les deux parties à libérer et rapatrier sans tarder tous les prisonniers de guerre, à avancer dans l'identification et le rapatriement des dépouilles des soldats tués au front, et à s'employer sérieusement, conformément aux Conventions de Genève, à résoudre le problème des personnes toujours portées disparues.

La reprise, en 1997, des pourparlers entre l'Irak et l'Iran sur la question des prisonniers de guerre et celle des personnes portées disparues, avait conduit, en 1998, à la libération et au rapatriement, sous les auspices du CICR, de plus de 6 000 prisonniers de guerre irakiens détenus en Iran et de plus de 300 Iraniens incarcérés en Irak.

Les réunions bilatérales entre les deux pays se sont poursuivies en 1999. En tant qu'intermédiaire neutre, le CICR a été autorisé par les autorités iraniennes à s'entretenir sans témoin avec 958 prisonniers de guerre irakiens, dont certains vivaient en liberté en Iran, alors que d'autres étaient détenus depuis le conflit. Ces entretiens visaient à établir si les prisonniers de guerre souhaitaient rester en Iran ou s'ils voulaient retourner en Irak.

Pendant la période considérée, 715 prisonniers de guerre irakiens ont été rapatriés dans le cadre de trois opérations, en mars, juin et septembre. Supervisées par le CICR, ces opérations se sont déroulées au poste de contrôle de Mundharieh/Khosravi, à la frontière entre les deux pays. Les délégués du CICR ont enregistré et vérifié l'identité des prisonniers et se sont entretenus avec chacun d'eux sans témoin, pour s'assurer qu'ils rentraient chez eux de leur plein gré. C'est ainsi que 6 890 prisonniers ont été libérés et rapatriés par les deux parties depuis avril 1998.

Le CICR a également travaillé en coopération avec le HCR sur la question des prisonniers de guerre irakiens qui ne souhaitent pas être rapatriés, afin de s'assurer qu'ils sont protégés en tant que réfugiés.

En 1999, des progrès ont été réalisés au sujet du sort des personnes disparues au cours du conflit entre l'Irak et l'Iran. Les discussions bilatérales entre les deux pays ont révélé une volonté de trouver une issue à ce dossier qui touche des dizaines de milliers de familles restées sans nouvelles de leurs proches. Ces discussions n'ont pas impliqué le CICR.

### EN 1999, LE CICR A :

- supervisé le rapatriement de 715 prisonniers de guerre détenus en Iran et de 53 civils iraniens incarcérés en Irak, après s'être assuré qu'ils retournaient de leur plein gré dans leur pays ;
- procédé à 243 entretiens avec d'autres prisonniers de guerre qui se trouvent toujours en Iran et ne souhaitent pas être rapatriés ;
- émis 418 certificats de détention pour d'anciens prisonniers de la guerre Irak-Iran ;
- traité 159 demandes de recherches visant à localiser des prisonniers de guerre et des personnes portées disparues en Iran.

## CONSÉQUENCES DE LA GUERRE DU GOLFE

*Commission tripartite*

*rapatriement d'une dépouille*

*visites de détenus  
en Irak et au Koweït*

*rétablissement des liens familiaux*

Le CICR a poursuivi les efforts engagés pour faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues à la suite de la guerre du Golfe (1990-1991). Il a utilisé pour cela les listes établies par l'Arabie saoudite, l'Irak et le Koweït. L'Irak ayant décidé, en décembre 1998 et janvier 1999, de ne pas participer aux réunions de la Commission tripartite<sup>13</sup> présidée par le CICR et de son sous-comité technique tant que la composition n'en serait pas modifiée, le CICR a continué à effectuer des démarches, sur les plans technique et diplomatique, afin de trouver des solutions au problème humanitaire des personnes disparues. À cette fin, le chef des opérations du CICR pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord s'est rendu en mission à Bagdad et au Koweït en mars. Le CICR a servi de relais, transmettant des communications entre les parties concernées et a examiné plusieurs suggestions susceptibles de relancer le processus. À la fin de l'année, ses efforts n'avaient toujours pas abouti.

Tout au long de l'année, l'Irak est resté sur ses positions, déclarant qu'il n'accepterait de participer aux réunions de la Commission tripartite et du sous-comité technique, sous les auspices du CICR, qu'avec l'Arabie saoudite et le Koweït.

Le CICR a organisé trois réunions de consultation, les 3 février, 15 juillet et 19 novembre. Tous les membres de la Commission tripartite y ont participé, à l'exception de la République d'Irak. L'objectif de ces réunions était d'examiner les possibilités de poursuivre les démarches visant à faire la lumière sur les personnes portées disparues pendant la guerre du Golfe et de renouer le dialogue entre les parties.

Parallèlement, le CICR a maintenu des contacts réguliers avec les autorités irakiennes en vue de trouver une issue à l'impasse. Des séances ont en outre été tenues périodiquement pour traiter certains aspects techniques des dossiers.

En mars, le CICR a rapatrié du Koweït la dépouille d'un soldat irakien qui avait été tué pendant la guerre du Golfe.

En Irak et au Koweït, le CICR a continué de veiller aux conditions de détention et de traitement des personnes détenues en relation avec la guerre du Golfe.

En novembre, les délégués du CICR ont visité 59 personnes incarcérées au centre de détention d'Abu Ghraïb, près de Bagdad, et qui ne bénéficiaient d'aucune protection diplomatique par suite du conflit. Les détenus, syriens pour la plupart – ainsi que quelques ressortissants d'autres pays arabes –, ont écrit des messages Croix-Rouge à l'intention de leur famille à l'étranger. En novembre toujours, des délégués de santé du CICR ont procédé à une évaluation de l'hôpital de la prison, où ils ont vu 90 patients dans le service de médecine générale et 99 dans celui des tuberculeux. À la suite de cette évaluation, ils ont émis des recommandations en vue d'une amélioration de la situation.

Au Koweït, le CICR a visité des détenus sans représentation diplomatique, principalement des Irakiens et des Palestiniens sans documents de voyage et des apatrides, afin d'examiner les conditions de détention et le traitement qui leur était réservé. Les délégués se sont entretenus avec eux sans témoin et ont veillé à ce qu'ils puissent communiquer avec leur famille résidant à l'étranger. Ils ont aussi visité des détenus jordaniens jusqu'en février 1999, date à laquelle les deux pays ont rétabli des relations diplomatiques; tous les détenus de sécurité jordaniens ont alors été libérés.

Les délégués du CICR ont en outre visité des personnes faisant l'objet de mesures d'expulsion et se trouvant dans des camps de transit; ils se sont assurés que leur départ vers les pays de réinstallation s'effectuait dans de bonnes conditions.

Le CICR a continué de transmettre des messages Croix-Rouge entre les membres de familles séparés depuis la guerre du Golfe. Il a aussi émis des documents de voyage pour des personnes qui avaient été acceptées par des pays d'accueil mais qui ne disposaient pas de papiers d'identité.

<sup>13</sup> La Commission tripartite a été créée en 1991 sous les auspices du CICR pour résoudre la question des personnes portées disparues. Elle est composée de représentants de l'Arabie saoudite, de l'Irak, des États-Unis, de la France, du Koweït et du Royaume-Uni.

## EN 1999, LE CICR A :



- visité, en Irak, 120 civils ressortissants de pays non représentés dans ce pays depuis la guerre du Golfe et incarcérés au centre de détention d'Abu Ghraïb, près de Bagdad, et leur a fourni une assistance ponctuelle;
- visité, au Koweït, dans 6 lieux de détention, 212 civils ressortissants de pays ne disposant pas d'une représentation diplomatique dans ce pays depuis la guerre du Golfe;
- rapatrié du Koweït, en mars, la dépouille d'un soldat irakien;



- organisé 3 réunions de consultation avec les États membres de la Commission tripartite pour tenter de faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues depuis la guerre du Golfe et de relancer les pourparlers;
- recueilli et distribué 14 000 messages Croix-Rouges entre des civils vivant au Koweït, en Irak, en Jordanie, en Arabie saoudite et dans d'autres pays, séparés par suite de la guerre du Golfe;
- émis 19 documents de voyage pour des personnes s'appêtant à partir pour un pays de réinstallation, et 109 certificats de détention.

*réfugiés de la Corne de l'Afrique*

*examiner le traitement et les conditions de vie des détenus*

*programme psychiatrique dans les prisons yéménites*

*programme eau et assainissement dans les prisons*

En 1999, le Yémen a continué de subir les effets persistants du conflit de 1994 entre les forces du nord et celles du sud : situation économique toujours plus difficile à supporter pour la population, actes de violence aveugle à l'encontre de civils et enlèvements. Le nombre des arrestations pour raisons de sécurité était également en hausse.

Au vu de cette situation instable, qui distingue le Yémen des autres États de la péninsule Arabique, le CICR a décidé, vers le milieu de l'année, de convertir son bureau du Yémen en une délégation opérationnelle. Ceci devrait faciliter la gestion et le suivi de son programme psychiatrique dans les prisons, ainsi que de ses autres activités dans le pays.

Quelque 100 000 Somaliens et Éthiopiens, qui avaient fui la guerre pour se réfugier au Yémen, avaient toujours besoin d'un soutien pour rétablir et maintenir les liens avec leurs proches restés dans le pays d'origine. En coopération avec le Croissant-Rouge du Yémen, le CICR a transmis des messages Croix-Rouge et examiné les cas de personnes portées disparues. Les activités de recherches ont été supervisées par la délégation du CICR au Koweït jusqu'à la fin de l'année, lorsque les deux collaborateurs locaux somaliens en poste à Sanaa ont acquis suffisamment d'expérience pour gérer le service eux-mêmes.

Le CICR, soutenu par le Croissant-Rouge du Yémen, a été autorisé à visiter de nouveau tous les détenus, conformément aux modalités de l'institution. Après une interruption de plus de deux ans – depuis juillet 1997 –, une première série de visites a été effectuée en novembre dans les prisons centrales de Sanaa et d'Aden, abritant à elles deux plus de 3 000 détenus. L'équipe du CICR, qui comprenait un médecin, a réalisé plus de 100 entretiens sans témoin. Début juin, deux délégués médicaux avaient visité plusieurs prisons yéménites dans le cadre du programme de soins psychiatriques de l'institution (voir ci-dessous).

Lancé en 1995, le programme d'assistance aux détenus souffrant de troubles mentaux dans trois prisons du Yémen a été poursuivi tout au long de 1999. Comme en 1998, le projet a été délégué à la Croix-Rouge néerlandaise, qui a détaché un expatrié et assuré le financement. Il a été conduit en coopération avec le Croissant-Rouge du Yémen et avec le soutien des ministères de l'Intérieur et de la Santé. Dans le cadre de ce programme, des médecins et des infirmiers locaux ont prodigué des soins médicaux et psychiatriques à plus de 200 détenus dans les prisons centrales d'Ibb, de Sanaa et de Taïz. Compte tenu du succès de ce projet, la Croix-Rouge néerlandaise a décidé de maintenir son soutien pour deux années supplémentaires.

Le CICR a poursuivi les démarches entreprises pour transférer progressivement la responsabilité du programme aux autorités et au Croissant-Rouge du Yémen. Bien que la situation économique ait considérablement ralenti le processus et que le CICR ait encore été appelé à intervenir, certaines responsabilités ont d'ores et déjà été déléguées à des collaborateurs locaux de l'institution et aux autorités locales à la prison de Taïz.

En juin, le CICR a procédé à son évaluation annuelle du projet. À cet effet, des visites complètes ont été effectuées dans les trois prisons, ainsi qu'au centre de détention de Hodeida et dans trois autres prisons (Lahej, Hajjaj et Dhamar). À Dhamar, il est apparu qu'une vingtaine de prisonniers souffrant de troubles mentaux vivaient dans des conditions jugées impropres à leur réadaptation. Des démarches ont été entreprises afin qu'ils soient transférés dans l'une des trois sections psychiatriques soutenues par le CICR. Les délégués ont visité également les locaux de sept autres prisons relevant du ministère de l'Intérieur, en vue d'y évaluer les conditions générales de détention.

Le CICR a effectué des travaux d'entretien des installations sanitaires dans les prisons de Sanaa, de Hodeida, de Taïz et d'Ibb, où il avait réalisé en 1998 un important programme pour améliorer les conditions d'hygiène et d'approvisionnement en eau.

*commission nationale de mise en œuvre du droit humanitaire*

*diffusion dans les milieux universitaires*

*société civile*

*coopération avec la Société nationale*

Le CICR a continué à encourager les autorités yéménites à prendre des mesures législatives et administratives en vue de la mise en œuvre du droit humanitaire. Le 21 septembre, le président de la République a promulgué une nouvelle loi relative à la protection de l'emblème de la croix rouge et du croissant rouge. Le CICR, par l'intermédiaire du ministère des Affaires juridiques et avec le soutien de la Société nationale, avait longtemps conseillé les autorités yéménites qu'il avait encouragées à créer une commission nationale de mise en œuvre du droit humanitaire. Ses efforts ont porté leurs fruits en décembre : un décret présidentiel a été publié, annonçant la création d'une telle commission nationale, qui aura pour rôle d'aligner la législation nationale sur le droit humanitaire, de faire connaître cette branche du droit et de travailler en concertation avec le gouvernement sur les questions s'y référant.

Les 19 et 20 avril, un séminaire national sur le droit humanitaire s'est tenu à l'Université d'Aden. Organisé par le CICR et le Croissant-Rouge du Yémen, en collaboration avec la faculté de droit de l'Université d'Aden, il s'est déroulé sous le patronage du président de la République. Les 40 participants, dont de hauts représentants des principaux ministères et des membres d'autres universités, ont pu examiner en profondeur les concepts de cette branche du droit.

Comme dans les autres États du Golfe, le CICR a fourni à plusieurs journaux locaux des informations récentes sur ses activités dans la région et dans le monde. Un article du CICR sur l'évolution du droit humanitaire a notamment été publié par un grand journal yéménite à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire des Conventions de Genève.

Le Croissant-Rouge du Yémen a été, une fois encore, le principal partenaire du CICR au Yémen, en particulier dans le domaine de la diffusion et dans le cadre du projet psychiatrique dans les prisons. La Société nationale a également apporté son concours aux démarches engagées par le CICR pour obtenir l'accès à tous les lieux de détention.

Le besoin généralisé de mieux faire connaître le Croissant-Rouge du Yémen et de relever son image au sein de la société yéménite a été au centre des discussions régulières avec le secrétaire général de la Société nationale récemment élu. Plusieurs projets ont été élaborés conjointement afin de renforcer les capacités de la Société nationale dans le domaine de la diffusion. Des efforts ont été faits, avec le concours du délégué arabo-phone du CICR chargé de la diffusion, pour consolider les connaissances de ses membres en matière de droit humanitaire.

## EN 1999, LE CICR A:



- traité 3 786 messages Croix-Rouge, principalement en faveur de réfugiés somaliens et éthiopiens;
- visité 2 prisons hébergeant un total de 3 200 détenus et réalisé des entretiens sans témoin avec 103 détenus;
- effectué des travaux d'entretien des installations sanitaires dans les prisons de Sanaa, Hodeida, Taïz et Ibb;



- poursuivi son programme psychiatrique en faveur de détenus souffrant de troubles mentaux dans 3 prisons centrales au Yémen, en partenariat avec la Croix-Rouge néerlandaise et le Croissant-Rouge du Yémen;
- continué à soutenir les programmes mis en œuvre par la Société nationale pour sensibiliser davantage la population au droit et aux principes humanitaires;
- organisé, avec le Croissant-Rouge du Yémen, des conférences sur les principes humanitaires fondamentaux à l'intention de collaborateurs et de volontaires des branches de Sanaa, Taïz et Ibb;
- soutenu la production de calendriers Croissant-Rouge du Yémen/CICR, afin de renforcer la notoriété de la Société nationale et de mieux faire connaître au public le Mouvement et les principes du droit humanitaire;



- tenu à l'Université d'Aden, les 19 et 20 avril, un séminaire sur le droit humanitaire auquel ont participé 40 officiers supérieurs des forces armées, membres des forces de sécurité et de police, hauts fonctionnaires de différents ministères, étudiants d'autres universités yéménites et membres du Croissant-Rouge du Yémen.

## KOWEÏT

### Délégation régionale

(Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar)

*visites de détenus*

*encourager la mise en œuvre  
du droit humanitaire*

En 1999, la délégation régionale a une fois encore accordé une attention prioritaire aux efforts entrepris pour résoudre les problèmes humanitaires nés de la guerre du Golfe<sup>14</sup> (notamment pour faire la lumière sur le sort des personnes toujours portées disparues), ainsi qu'aux activités liées à la détention au Koweït, au Bahreïn et au Qatar. Elle a aussi mis l'accent sur les stratégies de communication visant à promouvoir le droit humanitaire et le rôle du CICR en qualité d'intermédiaire neutre dans des situations de conflit et de violence interne. Enfin, elle s'est attachée à collecter des fonds pour les activités du CICR dans le monde entier.

Le bureau du CICR au Yémen est devenu en juin une délégation opérationnelle<sup>15</sup>.

Au Koweït, le CICR a continué de visiter des ressortissants de pays n'ayant pas de représentation diplomatique par suite de la guerre du Golfe<sup>16</sup>. D'autres détenus ont été vus, ce qui a permis de se faire une idée plus concrète de la situation dans différents lieux de détention. Le CICR a toutefois mis fin à ses visites de détenus de certaines nationalités, par exemple les Jordaniens, les relations diplomatiques entre leur pays et le Koweït ayant été rétablies.

Au Bahreïn, le CICR a mené cinq séries de visites de détenus pour évaluer leurs conditions de détention et le traitement qui leur était réservé. Le cas échéant, il a réalisé des démarches auprès des autorités.

Au Qatar, le CICR a commencé à visiter des lieux de détention, centrant son attention sur les personnes privées de liberté à la suite de la tentative de coup d'État de février 1996, et relevant des ministères de l'Intérieur et de la Défense. Ces visites, qui se sont déroulées selon les critères habituels de l'institution, comprenaient des entretiens sans témoin. Un médecin du CICR a pris part à cette première série de visites, en mai; il a procédé à une évaluation de l'état de santé des détenus et des infrastructures médicales dans les prisons. Les mêmes détenus ont été visités lors de la deuxième série de visites, en octobre; trois détenus récemment arrêtés ont alors été enregistrés.

Forts de la longue tradition qu'a l'islam en matière de principes humanitaires, en particulier dans le domaine des conflits armés, les pays du Golfe témoignent d'un vif intérêt pour le droit international humanitaire contemporain, dont la diffusion s'est poursuivie dans la région. Tout au long de l'année, le CICR a participé à plusieurs séminaires et cours sur le droit humanitaire, afin non seulement d'enseigner et de promouvoir cette branche du droit, mais aussi d'encourager les gouvernements, notamment les autorités politiques et militaires, à adopter des mesures nationales de mise en œuvre de leurs obligations conventionnelles. Des experts internationaux et locaux, émanant de départements juridiques gouvernementaux, de départements de justice militaire, d'universités et de Sociétés du Croissant-Rouge, y ont pris une part active en tant que conférenciers.

Deux séminaires de deux jours sur le droit humanitaire ont constitué les temps forts de l'année considérée. Le premier, organisé par le ministère qatarien des Affaires étrangères à l'initiative du CICR, s'est déroulé en présence d'une trentaine de hauts fonctionnaires de l'État et de membres des Sociétés nationales de la région. Le deuxième, tenu en Arabie saoudite, était organisé par l'Institut d'études diplomatiques du ministère des Affaires étrangères. Au nombre des participants se trouvaient des responsables du gouvernement, des officiers supérieurs et des étudiants de l'Institut. Un juriste du CICR et un représentant du Croissant-Rouge de l'Arabie saoudite figuraient parmi les orateurs invités.

En outre, le CICR a maintenu des contacts réguliers avec les ministères compétents, avec lesquels il s'est entretenu de l'intégration du droit humanitaire dans la législation nationale. De telles démarches visaient à tenir les autorités au fait des activités déployées par le CICR dans la région et dans le monde, notamment fournissant les informations les

<sup>14</sup> Voir p. 326.

<sup>15</sup> Voir p. 328.

<sup>16</sup> Voir p. 326.

plus récentes aux différents ministères, à l'Organisation de la conférence islamique, qui a son siège en Arabie saoudite, et à des institutions universitaires.

À l'invitation du ministre saoudien des Affaires étrangères, le vice-président du CICR s'est rendu en visite à Riyadh du 10 au 15 mai. Il y a rencontré plusieurs hauts dignitaires, dont le prince héritier, et a abordé avec eux des sujets tels que le problème des personnes portées disparues depuis la guerre du Golfe, la nécessité de mieux faire connaître le droit humanitaire dans la région, ainsi que l'aide internationale fournie au Kosovo par le Croissant-Rouge de l'Arabie saoudite. Cette visite a été pour le CICR l'occasion de marquer sa volonté de renforcer les liens existants et d'exprimer son souhait d'élargir et de diversifier ses sources de financement dans les autres pays de la région.

Le vice-président du CICR a été reçu également par le président et le vice-président du Croissant-Rouge de l'Arabie saoudite.

Le CICR a continué à promouvoir l'intégration du droit humanitaire dans les cours de formation des forces armées de la région du Golfe. Deux importants séminaires sur le droit des conflits armés ont été organisés au Koweït, en mars, à l'intention d'officiers de la Garde nationale et, pour la première fois, à Oman, en mai, pour des officiers des différents secteurs des forces armées.

Le CICR a en outre donné un certain nombre d'exposés et de conférences sur le droit des conflits armés et le Mouvement, notamment devant des membres de la police militaire au Koweït, et des étudiants des « Command and Staff Colleges » à Oman et au Koweït. Des représentants de tous les pays du Golfe ont participé à la réunion qui s'est tenue au Koweït. Dans les Émirats arabes unis, le CICR a animé une séance de diffusion suivie d'un débat sur le droit humanitaire, pour 16 officiers d'état-major appelés à participer à l'organisation d'une opération humanitaire spéciale en faveur de réfugiés dans les Balkans.

Le CICR a poursuivi les efforts déployés pour mieux faire connaître et comprendre le droit humanitaire et le Mouvement dans les milieux universitaires et les médias, afin qu'ils puissent ensuite transmettre ces connaissances au public de la région. Les journaux de tous les pays de la région ont publié régulièrement des articles sur le droit humanitaire rédigés par la délégation régionale. Les stations de radio et les chaînes de télévision ont, quant à elles, diffusé des informations sur les activités du CICR dans la région et dans le monde, renforçant ainsi la notoriété de l'institution dans les États du Golfe. Le magazine bimestriel publié par le CICR, « Al Insani » (L'Humanitaire), a été distribué dans les milieux universitaires et à toutes les Sociétés du Croissant-Rouge de la péninsule Arabique. Un article spécial, écrit par la délégation régionale, a notamment été publié dans plusieurs journaux de la région à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire des Conventions de Genève.

Le CICR a poursuivi son dialogue fructueux avec les Sociétés nationales de la région. Il s'est attaché à mieux se faire connaître en fournissant régulièrement aux Sociétés nationales des derniers numéros du « CICR News » sur ses activités dans la région et dans le monde, ainsi que du matériel sur le droit humanitaire à des fins de publication dans leurs magazines.

*le vice-président du CICR  
en Arabie saoudite*

*promouvoir le droit humanitaire  
auprès des forces armées*

*diffusion auprès du grand public*

*coopération avec les  
Sociétés nationales*

## EN 1999, LE CICR A :



- visité 212 détenus dans 6 lieux de détention au Koweït;
- effectué 5 séries de visites de détenus au Bahreïn;
- effectué 3 séries de visites de détenus dans 5 lieux de détention au Qatar;



- tenu les Sociétés du Croissant-Rouge de la péninsule Arabique au fait de ses activités dans la région et dans le monde, en leur transmettant régulièrement les derniers numéros du « CICR News »;



- participé, au Qatar, à un séminaire de deux jours sur le droit humanitaire, auquel ont assisté 30 hauts fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de la Défense;
- pris part, en Arabie saoudite, à un séminaire de deux jours sur le droit humanitaire à l'Institut d'études diplomatiques du ministère des Affaires étrangères;
- organisé en mars, au quartier général de la Garde nationale du Koweït, un séminaire de 5 jours sur le droit des conflits armés, qui a été suivi par 17 officiers assumant des responsabilités opérationnelles;
- fait 4 exposés sur le droit international, les activités du CICR et le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à l'intention de membres des forces armées et de police koweïtiennes;
- organisé, à Oman, un séminaire de 4 jours sur le droit des conflits armés au quartier général des forces armées à Mascate, suivi par 31 officiers des différents secteurs des forces armées, de la garde nationale et de la police civile;
- fait un exposé sur le droit humanitaire au « Staff and Command College » de Mascate, devant 51 étudiants et 13 membres du corps enseignant;
- animé, aux Émirats arabes unis, une séance de diffusion pour 16 officiers d'état-major associés à l'organisation d'une opération humanitaire spéciale en faveur des réfugiés dans les Balkans;
- donné, au Koweït, 3 conférences sur le CICR et le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge devant quelque 160 étudiants;
- tenu, à l'occasion de l'anniversaire de la Déclaration internationale des droits de l'homme, le 4 décembre, un stand lors d'un séminaire/exposition de trois jours organisé au Koweït, sous le patronage du président de l'Organisation arabe des droits de l'homme;
- fourni régulièrement pour publication dans la presse locale des articles sur ses activités dans la région et dans le monde et sur le droit humanitaire;
- distribué 600 exemplaires du magazine bimestriel publié par le CICR, « Al Insani » (L'Humanitaire), à des universités, des Sociétés du Croissant-Rouge et des journaux de toute la région;
- accordé, en avril, une interview en direct sur la crise au Kosovo et le droit humanitaire à la « Jezirah Satellite Television » (Qatar).

*formation en droit humanitaire  
obligatoire pour les juges civils  
et militaires*

*mise en œuvre  
du droit humanitaire*

*conférence régionale de haut  
niveau sur le droit humanitaire*

Comme par le passé, la délégation du CICR au Caire s'est surtout employée à promouvoir le droit humanitaire et les diverses activités de l'institution en Égypte et dans le monde arabe. À cette fin, elle a consolidé ses contacts avec les autorités égyptiennes, les forces armées, la Société du Croissant-Rouge égyptien, les milieux universitaires et les médias, et produit des documents et du matériel de diffusion spécialement adaptés au contexte local. Des progrès considérables ont été réalisés en 1999 sur la voie de l'intégration du droit humanitaire dans la législation nationale et de sa diffusion dans les milieux judiciaires.

L'incorporation, en 1999, du droit humanitaire dans la formation des juges civils et militaires, suite à une proposition du CICR et conformément à un accord signé avec le Centre national d'études judiciaires, a constitué un événement digne d'être relevé. Cette institution, placée sous l'autorité conjointe des ministères de la Justice et de la Défense, dispense un enseignement théorique et pratique aux futurs magistrats. Les cours réguliers de droit humanitaire, donnés par des professeurs égyptiens et des juristes du CICR, ont débuté en mars. Le CICR a établi le contenu des cours, choisi les professeurs et fourni de la documentation.

D'autres cours de formation ont été organisés à l'intention de juges déjà expérimentés en août, et de membres du ministère public en juillet et septembre. En novembre, des experts du CICR, des professeurs d'université et des officiers des forces armées ont mis sur pied un programme d'instruction complet destiné à 32 juges et procureurs de tribunaux civils et militaires, à l'issue duquel la délégation a organisé un concours sur le droit humanitaire à l'intention des participants.

Les autorités égyptiennes ont apporté un soutien sans réserve au processus engagé pour réviser la législation nationale en vue d'y incorporer des mesures de mise en œuvre du droit humanitaire. Le CICR a établi avec la direction du Croissant-Rouge égyptien, l'initiateur du processus, un projet de plan d'action qui a ensuite été soumis au ministère des Affaires étrangères. Tout au long de l'année, un conseiller juridique du CICR a rencontré des responsables de divers ministères afin d'examiner les moyens de traduire dans la pratique les obligations juridiques de l'État égyptien. Il a également apporté son concours à la rédaction d'un rapport national préliminaire présentant la position de l'Égypte sur un certain nombre de conventions et de protocoles et la situation de la législation nationale concernant les traités de droit humanitaire.

Un autre événement marquant a été la conférence régionale que le ministère égyptien de la Justice a organisée du 14 au 16 novembre, en coopération avec la Ligue des États arabes, le CICR et le Croissant-Rouge égyptien, pour marquer le 50<sup>e</sup> anniversaire des Conventions de Genève. L'Algérie, le Bahreïn, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Irak et la Syrie y avaient délégué des représentants de leur ministère de la Justice ou leurs représentants diplomatiques au Caire. La conférence a accueilli en outre une dizaine de Sociétés nationales de pays de la région et de nombreux spécialistes arabes et européens du droit humanitaire.

La conférence, qui était placée sous les auspices du ministre égyptien de la Justice et du premier ministre égyptien, a été inaugurée par le président du CICR, la présidente de la Fédération, et le secrétaire général de la Ligue des États arabes. Elle a porté sur l'histoire et l'évolution du droit international humanitaire et son application par les autorités militaires sur le plan national. Le rôle du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans la promotion et la mise en œuvre du droit humanitaire a également été discuté.

À l'issue de la conférence, les participants ont adopté la « Déclaration du Caire », qui affirme que les États doivent s'engager à mieux faire connaître et respecter le droit humanitaire. Un plan d'action relatif à la mise en œuvre nationale a été établi pour chacun des États arabes. Une conférence de suivi est prévue en 2000.

Au cours de la conférence, le président du CICR s'est entretenu avec le président de l'Assemblée du Peuple sur la question des mesures nationales de mise en œuvre. Il a également rencontré le chef des forces armées égyptiennes, avec lequel il a discuté de la formation des militaires au droit de la guerre.

Le CICR a continué à travailler de concert avec la Ligue des États arabes en vue de promouvoir le droit humanitaire dans le monde arabe et d'examiner des préoccupations humanitaires communes. Cette coopération a été officialisée par la signature, le 15 novembre 1999, d'un protocole d'accord, qui était négocié depuis plusieurs années par le secrétaire général de la Ligue et le président du CICR. Le protocole porte sur la coopération, la consultation sur des sujets d'intérêt commun, la participation de chacune des deux institutions aux conférences organisées par l'autre et l'échange d'informations.

Le délégué auprès des forces armées en poste au Caire a continué de couvrir, en 1999, l'ensemble des pays arabophones de la région. En sa qualité de coordonnateur et de conseiller auprès des autres délégations, il s'est rendu dans plusieurs pays, où il a organisé des séminaires sur les principes fondamentaux du droit humanitaire et des ateliers de formation d'instructeurs.

En Égypte, des officiers et des instructeurs du « Military College for Administrative Science », du « Military Intelligence Department » du ministère de la Défense, et du « Defence College of Nasser Academy », ainsi que des juges militaires et des procureurs des forces armées ont assisté à exposés sur le droit humanitaire. Les participants étaient de nationalité égyptienne pour la plupart, mais il y avait également quelques étudiants des Émirats arabes unis, d'Arabie saoudite et du Koweït. Parmi les thèmes abordés lors de ces sessions figuraient le rôle du CICR dans la mise en œuvre du droit humanitaire pendant la guerre du Golfe, la conduite des opérations militaires, et la formation requise dans ce domaine lors d'exercices tactiques. En 1999, le CICR a organisé également, pour la première fois, un cours à l'intention de 60 officiers de la marine et des forces aériennes égyptiennes.

Par le biais de son bureau de promotion régional, établi à la délégation du Caire en 1998, le CICR s'est employé à rehausser son image dans le monde arabe et à mieux faire accepter les principes du droit humanitaire, tant dans les situations de conflit qu'en temps de paix. Pour ce faire, il a produit du matériel de promotion spécialement adapté au public de la région. Le bureau a veillé également à ce que ce matériel soit largement distribué par les délégations au Moyen-Orient, dont il a soutenu les activités en matière de promotion des règles et des principes humanitaires.

En 1999, six numéros du magazine CICR en arabe, « Al Insani » (L'Humanitaire), qui avait été lancé à la fin de l'année 1998, ont été publiés et distribués par l'intermédiaire des délégations au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Ils ont été envoyés également à des interlocuteurs du CICR intéressés à Genève, New York et Paris.

Le bureau de promotion régional a en outre diversifié ses activités dans le domaine de l'audiovisuel. Il a notamment fait traduire et doubler en arabe des spots vidéos CICR et produit de nombreux documentaires sur des aspects importants du droit humanitaire et des thèmes tels que les enfants confrontés à la guerre. Le bureau de promotion régional a en outre représenté le CICR lors de nombreuses manifestations, telles que des festivals internationaux de cinéma et des salons du livre.

La délégation régionale est intervenue dans le cadre de la IV<sup>e</sup> Conférence nationale consacrée à la modernisation des études de droit, organisée en mars par l'Université de Mansura, demandant que le droit humanitaire soit inclus dans les programmes d'études universitaires. Des représentants du CICR ont régulièrement donné des conférences sur le droit humanitaire et le Mouvement devant des étudiants. Ils ont coopéré en particulier avec le « National Centre for Middle East Studies » (Centre national d'études du Moyen-Orient) et le « Centre for Political and Strategic Studies » (Centre d'études politiques et

*signature d'un protocole d'accord  
avec la Ligue des États arabes*

*diffusion auprès des forces armées*

*bureau de promotion régional  
du Caire*

*soutien au bulletin  
d'information régional du CICR*

*relations avec les médias  
et production de matériel  
pour le monde arabe*

*milieux universitaires*

*coopération avec les journalistes*

*campagne contre les  
mines terrestres*

*coopération avec le  
Croissant-Rouge égyptien*

stratégiques) du Caire, où ils ont organisé des réunions et détaché des intervenants. Les thèmes abordés pendant l'année touchaient au droit humanitaire et au règlement des conflits, au problème des réfugiés dans le monde arabe et à l'esprit humanitaire dans la tradition arabe. Le CICR a également pris part au cours annuel d'été sur les droits de l'homme organisé par le « Cairo Institute for Human Rights Studies » (Institut des droits de l'homme du Caire).

Il convient de mentionner aussi un cours de formation que la délégation régionale a organisé en novembre pour des étudiants et des journalistes du « Regional Press Institute » (Institut régional de la presse). La protection des journalistes en temps de guerre et le rôle des médias dans les conflits armés figuraient parmi les thèmes abordés.

La question des mines terrestres antipersonnel a suscité un vif intérêt en Égypte tout au long de l'année, surtout après la visite des champs de mines d'El-Alamein, début février, par l'ambassadrice internationale de la Campagne internationale contre les mines terrestres et lauréate du prix Nobel de la paix, Jody Williams. Le territoire égyptien recèle toujours des millions de mines posées pendant la Seconde Guerre mondiale par les troupes étrangères. Le CICR a fait des exposés sur les aspects juridiques et humanitaires des mines terrestres et fourni du matériel audiovisuel.

La coopération entre le CICR et le Croissant-Rouge égyptien a porté principalement sur la diffusion, la préparation aux situations d'urgence et les activités de recherche de personnes. Les représentants du CICR ont organisé et participé à des cours de formation de base destinés à divers public-cibles – responsables de la diffusion auprès des jeunes, personnel médical et directeurs des différentes branches – dans les locaux de la branche de la Société nationale à Zeinoh, au Caire. Plusieurs temps forts ont émaillé l'année considérée. C'est ainsi que deux séminaires sur les urgences médicales ont été tenus en mai et septembre. Un chirurgien de guerre du CICR y a formé des membres du personnel médical de la Société nationale et de toutes les régions du pays, à l'application des principes de triage et de prise en charge des blessés lors d'un afflux massif de victimes. En outre, un cours de formation de cinq jours sur la gestion des crises et le renforcement des capacités, a été organisé en juillet à l'intention des cadres de la Société nationale. Des conférenciers des forces armées égyptiennes, du HCR et de la Fédération, choisis par le CICR, y sont intervenus.

La première semaine de juin, un délégué chargé des recherches du siège du CICR a visité le siège du Croissant-Rouge égyptien au Caire et les branches d'Alexandrie et de Gizeh pour évaluer les méthodes de recherches utilisées et estimer les besoins de la Société nationale, ainsi que pour donner, sur une base individuelle, des cours de formation dans les différentes branches.

## EN 1999, LE CICR A :



- rétabli et maintenu le contact entre des membres de familles dispersées, principalement des ressortissants de la Corne de l'Afrique et des personnes déplacées en relation avec le conflit dans le sud du Soudan, en transmettant 241 messages Croix-Rouge et délivrant 1 012 titres de voyage pour des réfugiés, des déplacés ou des apatrides, en coopération avec le Croissant-Rouge égyptien ;



- participé à 2 cours de formation de base et à 3 ateliers organisés à l'intention d'une cinquantaine de responsables de la diffusion auprès des jeunes et de la section Jeunesse du Croissant-Rouge égyptien, et donné une conférence d'introduction au droit humanitaire devant de nouveaux membres du « Club Jeunesse » de la Société nationale, au siège du Croissant-Rouge égyptien (à Zeinhom), au Caire ;
- pris part à deux séminaires d'une durée totale de 9 jours, organisés à l'intention du personnel médical du Croissant-Rouge égyptien, et destinés à renforcer la capacité d'intervention de la Société nationale lors de situations d'urgence ;
- organisé, avec le Croissant-Rouge égyptien, un cours de formation de 5 jours, du 4 au 8 juillet, sur la gestion des crises à l'intention de 22 cadres de la Société nationale ;



- organisé une série de conférences et d'exercices pratiques à l'intention de futurs juges des tribunaux civils et militaires ;
- participé en juin à une conférence de la Ligue des États arabes sur le droit humanitaire et le contrôle des armements, où il fait un exposé et distribué de la documentation en arabe ; donné 4 cours sur le droit humanitaire et le droit des conflits armés devant 123 officiers et instructeurs des forces armées égyptiennes ;
- organisé un cours sur les principes fondamentaux du droit humanitaire à l'intention de 185 officiers de Jordanie ;
- pris part, le 8 mai, à l'invitation du ministère égyptien de l'Éducation, à une visioconférence au cours de laquelle des spécialistes de l'éducation et des représentants d'associations d'étudiants des 26 gouvernorats du pays ont débattu de la signification de la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que des activités du CICR et de la Société nationale ;
- organisé, au Centre national d'études du Moyen-Orient, une réunion qui a rassemblé 60 participants, dont des membres du cabinet présidentiel et des ministères des Affaires étrangères et de la Défense, des professeurs de droit, des diplomates et des représentants de la presse ;
- produit 6 numéros du magazine du CICR en arabe, « Al Insani » (L'Humanitaire), dont la diffusion dans le monde arabe est passée de 3 000 à 7 000 en 1999 ;
- produit, pour un magazine jeunesse égyptien à grand tirage, 3 séries de bandes dessinées véhiculant un message humanitaire, et pour la première fois publié 2 bandes dessinées avec un éditeur égyptien, s'assurant ainsi un accès au réseau de librairies des pays arabes ;
- publié, avec un éditeur égyptien, un recueil d'histoires vraies vécues par des victimes de la guerre et des collaborateurs d'organisations humanitaires ;
- produit 4 courts métrages sur des questions humanitaires, avec la participation d'étoiles du cinéma ;
- produit 2 documentaires sur la situation humanitaire en Irak ;
- doublé des films et des spots CICR en arabe pour le projet « Les voix de la guerre » et les campagnes en faveur du traité d'Ottawa interdisant les mines antipersonnel ;
- traduit en arabe de nombreuses brochures et publications du CICR et réimprimé les cahiers pédagogiques pour instructeurs des forces armées.

## TUNIS

### Délégation régionale

(Algérie, Libye,  
Maroc/Sahara occidental,  
Mauritanie, Tunisie)

*le CICR peut à nouveau  
visiter les détenus en Algérie*

*assistance aux victimes  
de la violence en Algérie*

En 1999, la délégation régionale de Tunis s'est, une fois encore, penchée sur les problèmes humanitaires résultant du conflit du Sahara occidental. Elle a également commencé à visiter des détenus en Algérie, tout en intensifiant sa coopération avec le Croissant-Rouge algérien en vue de venir en aide aux victimes de la violence. Dans les pays du Maghreb, le CICR s'est en outre attaché à promouvoir le droit humanitaire et à faire mieux connaître ses activités; il a été actif aussi dans le domaine de la diplomatie humanitaire.

La situation en Algérie qui, depuis 1992, a été régulièrement le théâtre d'actes d'une indicible violence, est restée un grave sujet de préoccupation. L'élection d'un nouveau président algérien en avril 1999 a ravivé l'espoir d'une réconciliation nationale. La loi sur la réconciliation civile, qui a été soumise à référendum le 16 septembre 1999, a bénéficié du soutien massif du peuple algérien.

Aucun progrès décisif n'a été réalisé au sujet du Sahara occidental, malgré les efforts considérables déployés par les Nations Unies. Plus de 1 800 Marocains étaient toujours détenus par le Front Polisario, et quelque 150 000 réfugiés sahraouis, selon des chiffres officiels, vivaient encore dans des conditions précaires dans les camps situés de la région de Tindouf.

Le roi Hassan II du Maroc est décédé en 1999 et c'est son fils aîné qui lui a succédé sur le trône en juillet, sous le nom de Mohammed VI.

Les sanctions internationales imposées à la Libye ont été levées en avril 1999, après que deux suspects eurent été remis à la justice écossaise pour être jugés en relation avec l'attentat à la bombe de Lockerbie, en 1989.

Le directeur des opérations du CICR s'était rendu à Alger en novembre 1998 en vue de reprendre les discussions sur les activités de l'institution en Algérie<sup>17</sup>. À la suite de cette mission, les autorités algériennes ont écrit le 16 mars 1999 au CICR pour lui indiquer qu'elles étaient disposées à l'autoriser à visiter toutes les personnes détenues sous la responsabilité du ministère de la Justice. Une première mission technique a été effectuée en Algérie du 14 au 16 juin. Les questions abordées avec les représentants des ministères de la Justice et des Affaires étrangères ont porté sur les modalités habituelles de l'institution – répétition des visites, accès à tous les détenus et entretiens sans témoin avec les détenus choisis par le CICR.

Ces modalités ayant toutes été acceptées, le CICR a mené, du 10 octobre au 15 novembre, une première série de visites dans des lieux de détention relevant du ministère de la Justice à Alger, Annaba et Oran. Les délégués, dont un médecin, ont pu accéder librement à tous les locaux et à tous les détenus. Au total, 12 lieux de détention abritant 6 980 prisonniers ont été visités et les délégués se sont entretenus sans témoin avec 457 détenus. La reprise des visites de détenus était l'un des principaux objectifs du CICR depuis que celles-ci avaient été suspendues en 1992.

Les conclusions du CICR relatives aux conditions de détention et les problèmes signalés par les détenus ont été discutés avec les autorités détentrices. Un premier rapport a été établi, puis soumis au gouvernement algérien, début janvier 2000.

En 1996, le CICR avait commencé à apporter un soutien financier aux programmes d'assistance mis en œuvre par le Croissant-Rouge algérien en faveur des familles vulnérables pendant le mois du Ramadan et pour l'organisation de camps d'été destinés aux enfants défavorisés. En 1999, il a intensifié sa coopération en soutenant un nouveau programme de la Société nationale visant à fournir une assistance psychologique aux victimes de la violence en Algérie, notamment les enfants et les femmes traumatisés.

L'objectif premier de ce programme était de répondre aux besoins les plus urgents en apportant un soutien non seulement aux centres gérés par l'État, qui prennent en charge des enfants victimes de la violence et dispensent une formation à des psychologues et travailleurs sociaux, mais aussi aux ateliers organisés par le Croissant-Rouge algérien.

<sup>17</sup> Voir le « Rapport d'activité » 1998, pp. 306-307.

# AFRIQUE DU NORD TUNIS

*nouveau programme  
de réadaptation psychosociale*

*renforcement de la capacité  
opérationnelle du  
Croissant-Rouge algérien*

*conséquences du conflit  
Maroc/Sahara occidental*

*le CICR demande que les  
détenus soient rapatriés*

Des femmes ont pu y trouver un soutien psychologique et y apprendre un métier, ce qui a facilité leur réinsertion progressive dans la société. Trois autres ateliers avaient été mis sur pied à la fin de l'année. Le CICR est intervenu en mettant à disposition les services d'un psychiatre, en distribuant du matériel, des livres et des documents, et en apportant un soutien financier.

Parallèlement à ce programme, le CICR a décidé d'aider le Croissant-Rouge algérien à renforcer sa capacité opérationnelle, notamment son réseau national de secouristes et ses activités de diffusion du droit humanitaire. Le CICR et la Croix-Rouge suédoise ont effectué une mission conjointe à Alger en août afin d'évaluer les besoins de la Société nationale en matière de matériel de premiers secours et de formation.

Le CICR s'est attaché à renforcer la capacité de la Société nationale à faire connaître le droit humanitaire en fournissant de la documentation sur le sujet, ainsi que du matériel de communication. Il a contribué à l'organisation de séminaires de formation à la diffusion et à l'élaboration d'outils de diffusion, par exemple, des publications et des programmes de radio et de télévision.

Depuis plus de vingt ans, les conséquences du conflit du Sahara occidental continuent de toucher des dizaines de milliers de personnes, dont quelque 1 800 prisonniers marocains aux mains du Front Polisario. Le plan de règlement des Nations Unies avait prévu le rapatriement de tous les captifs après l'enregistrement de l'ensemble des personnes aptes à se prononcer, lors d'un référendum, sur l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. Ce plan liait ainsi la question des prisonniers à celle du règlement politique. La date du référendum a été reportée à plusieurs reprises, et tout récemment à 2002.

Au début de l'année, outre les quelque 1 800 prisonniers marocains, 83 personnes libérées en avril 1997<sup>18</sup> attendaient toujours d'être rapatriées, le Maroc étant opposé par principe à tout rapatriement qui ne porterait pas sur l'ensemble des détenus.

Année après année, le CICR a répété que, selon les dispositions du droit humanitaire, tous les prisonniers doivent être rapatriés dès la fin des hostilités actives. En 1999, il a fait part à maintes reprises de sa préoccupation quant au sort tragique de ces hommes, dont la plupart ont été capturés entre 1978 et 1982, et a entrepris des démarches auprès de toutes les parties concernées afin qu'une solution humanitaire soit trouvée dans les meilleurs délais. Le CICR – qui visite régulièrement les prisonniers – n'a ménagé aucun effort ces dernières années pour obtenir leur libération et leur rapatriement sans condition, conformément au droit international.

Le 8 janvier, le président du CICR a rencontré au siège du CICR le coordonnateur du Front Polisario pour les relations avec la MINURSO\*. Le président a réitéré la volonté du CICR de rapatrier l'ensemble des personnes détenues en relation avec le conflit et de faire toutes les démarches nécessaires afin de localiser les combattants des deux parties qui étaient toujours portés disparus.

En 1999, une équipe de délégués du CICR, dont un médecin, un ophtalmologue et un dentiste, a visité à deux reprises, en mars et mai, les prisonniers marocains aux mains du Front Polisario. Les délégués ont vu plus de 1 500 prisonniers, ainsi que les 83 personnes libérées en avril 1997, qui attendaient toujours d'être rapatriées.

Le médecin a établi une liste des prisonniers qui devraient être transférés dans un hôpital en vue d'un traitement médical. Pour beaucoup d'entre eux, le rapatriement est la seule possibilité de recevoir des soins adéquats. Les délégués du CICR ont constaté que les prisonniers mettaient tous leurs espoirs dans le nouveau calendrier du plan de

<sup>18</sup> En avril 1997, suite à la visite d'un envoyé spécial des Nations Unies à Tindouf, 85 prisonniers vulnérables (âgés et gravement malades) avaient été libérés par le Front Polisario. Depuis, deux sont décédés à Tindouf, sans avoir pu retrouver leurs proches.

\* Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

*inquiétude quant à la  
santé des détenus*

*rétablissement des liens familiaux*

*diffusion du droit humanitaire*

règlement des Nations Unies, et que tout nouvel ajournement aurait des effets désastreux sur leur santé et leur moral, déjà très atteints.

En août, le CICR a obtenu du Front Polisario et des autorités algériennes l'autorisation de transférer cinq prisonniers marocains nécessitant un traitement médical d'urgence, de leur camp à Tindouf vers un hôpital à Alger, en coordination avec le Croissant-Rouge algérien. Les cinq prisonniers ont ensuite été rapatriés au Maroc le 23 novembre, quand le Front Polisario a remis au représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies une liste de 191 prisonniers marocains libérés pour des raisons humanitaires. Le CICR a offert ses services au Front Polisario et au gouvernement marocain en vue du rapatriement des 186 autres prisonniers figurant sur la liste – dont les 83 déjà libérés – dans le cadre d'une opération qui devait être organisée au début de l'année 2000.

Tout au long de l'année, mille kilos de colis familiaux et des messages Croix-Rouge envoyés par des familles marocaines ont été remis aux détenus dans la région de Tindouf, par le biais du Croissant-Rouge algérien. Fin juillet, un délégué du CICR a rencontré les familles des prisonniers à Casablanca et à Rabat; il leur a transmis des nouvelles de leurs parents, recueillies lors de la dernière visite du CICR, et leur a donné l'occasion d'écrire des messages Croix-Rouge.

En 1999, un intérêt grandissant pour le droit humanitaire et sa diffusion a été constaté dans la région, les Sociétés nationales affichant leur désir de jouer un rôle moteur dans ce domaine.

Au Maroc, le CICR s'est entretenu à plusieurs reprises avec le ministre de l'Éducation et le ministre chargé des droits de l'homme afin d'examiner des méthodes de diffusion et de mise en œuvre du droit humanitaire. En Tunisie, des représentants de l'institution ont rencontré des personnalités de haut rang, dont le ministre de l'Éducation supérieure, le président de l'Institut arabe des droits de l'homme, et le directeur de l'Association des études internationales. Les discussions ont tourné autour de la coopération entre ces institutions, en vue, notamment, des manifestations relatives au 50<sup>e</sup> anniversaire des Conventions de Genève.

D'importants efforts ont été faits afin de poursuivre, en coopération avec le Croissant-Rouge marocain, la promotion du droit humanitaire dans les milieux universitaires marocains. En janvier et en juin, un représentant du CICR s'est rendu au Maroc où il a visité les facultés de droit d'Oujda, les Universités de Casablanca et de Mohammedia et l'Institut supérieur de l'information et de la communication de Rabat. Il y a donné des conférences sur le Mouvement et les Conventions de Genève et a remis à ces institutions des assortiments d'ouvrages généraux sur le droit humanitaire. En octobre, l'Université de Casablanca a mis en place, à l'intention d'étudiants de troisième cycle, un module de recherche et de formation, comprenant 40 heures d'enseignement sur le droit humanitaire et 40 heures sur le Mouvement.

Du 10 au 15 juin, le CICR a effectué une mission à Nouakchott, en Mauritanie, où le droit humanitaire a déjà été intégré dans le programme d'instruction des forces armées et de la Garde nationale. En septembre, le sujet a été incorporé au cours d'instruction civique dispensé dans les établissements de l'enseignement secondaire.

En Mauritanie toujours, le CICR a organisé en avril un séminaire ayant pour thème « Le droit humanitaire, les droits de l'homme et les forces de sécurité ». Tenu au quartier général de la Garde nationale de Nouakchott, le séminaire a été suivi par des officiers instructeurs de la Garde nationale, de la police, de l'armée et de la gendarmerie. C'était la première fois que cette question était abordée dans le cadre d'un séminaire au Maghreb, selon une formule adaptée à l'emploi du temps quotidien des participants.

En Tunisie, le CICR a donné des conférences sur le droit humanitaire et le Mouvement devant des étudiants de l'Institut d'études diplomatiques, dont le conseil de direction a

*les journalistes, une priorité*

*coopération avec les  
Sociétés nationales*

*50<sup>e</sup> anniversaire des  
Conventions de Genève*

ensuite fait part de son souhait d'intégrer un cours de droit humanitaire dans le programme d'étude.

Une équipe d'étudiants de la faculté de droit et de sciences politiques de l'Université de Tunis a participé à la 11<sup>e</sup> édition du « Concours Jean Pictet » de droit international humanitaire, qui s'est déroulé en Grèce du 20 au 28 mars. L'équipe, qui a reçu une préparation théorique et un soutien financier du CICR, a exprimé le souhait de participer régulièrement à ce concours à l'avenir.

La délégation régionale s'est attachée à élargir ses relations avec les médias, qui jouent un rôle fondamental en contribuant à mieux faire connaître le droit humanitaire et les activités du CICR. En novembre, le CICR a organisé à Rabat, en coopération avec le Croissant-Rouge marocain et le Syndicat de la presse marocaine, un séminaire à l'intention de journalistes marocains. Celui-ci avait pour thème la responsabilité qui incombe aux médias de sensibiliser davantage le public aux règles et aux principes humanitaires. Un concours pour journalistes a ensuite été lancé sur le thème du 50<sup>e</sup> anniversaire des Conventions de Genève.

Le CICR a également apporté son concours à plusieurs séminaires régionaux sur des thèmes ayant trait à son mandat. En janvier, la délégation régionale a pris part à un séminaire sur les mines antipersonnel destiné aux pays du Maghreb et, en mars, elle a fait un exposé sur la situation des enfants dans les conflits armés, lors d'une conférence régionale sur les droits de l'enfant. Ces deux manifestations, auxquelles ont participé des ONG arabes, des représentants des pouvoirs publics, de la Ligue des États arabes et de l'UNICEF, étaient organisées par l'Institut arabe des droits de l'homme de Tunis.

Tout au long de l'année, le CICR a continué de coopérer avec les Sociétés nationales de la région, en particulier dans le domaine de la promotion du droit humanitaire au sein de la société civile. L'institution a ainsi été amenée à renforcer la capacité des Sociétés nationales en matière d'information et de diffusion, en fournissant des publications sur le Mouvement. Elle a aussi contribué, par le biais d'exposés sur le droit humanitaire et d'un soutien financier, aux manifestations qu'elles ont organisées, aussi bien pour des volontaires du Croissant-Rouge qu'à l'intention du grand public.

Le 50<sup>e</sup> anniversaire des Conventions de Genève a constitué une occasion de réaliser des activités conjointes. Du 10 au 18 août, le délégué régional s'est rendu en Mauritanie, où il a participé à un atelier organisé par la Société nationale à l'intention de journalistes mauritaniens, d'ONG et de représentants d'organismes des Nations Unies. Il a aussi pris part à un séminaire de formation, qui s'est tenu à Kaedi en présence de 30 femmes responsables de différentes branches du Croissant-Rouge mauritanien. Le délégué a fait des exposés sur les activités de collecte de fonds et de rétablissement des liens familiaux.

En Tunisie, le CICR a donné des conférences sur le droit humanitaire et le Mouvement devant un public de jeunes volontaires et de secouristes du Croissant-Rouge tunisien. Lors d'un congrès sur la préparation aux situations d'urgence, organisé par la Société nationale à Monastir le 25 juillet, des représentants du CICR ont fait un exposé sur la manière de construire des camps pour personnes déplacées. En plus des volontaires du Croissant-Rouge tunisien, des représentants de plusieurs ministères ont participé à la manifestation.

Toujours pour célébrer le 50<sup>e</sup> anniversaire, la délégation régionale du CICR, de concert avec l'Association tunisienne de droit international et transnational, a organisé un colloque à Tunis en novembre. La manifestation, qui s'est déroulée sous le patronage du président de la République, a donné à des professeurs d'université d'Afrique du Nord, d'Europe et d'Amérique l'occasion de se pencher sur l'évolution récente du droit humanitaire. Le CICR a présenté les résultats de la consultation qu'il a réalisée à l'échelle mondiale sur les règles de la guerre et distribué aux participants des copies du rapport sur le projet « Les voix de la guerre ».

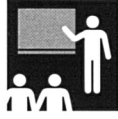
## EN 1999, LE CICR A :



- mené une première série de visites en Algérie dans 12 lieux de détention abritant 6 900 détenus au total, et s'est entretenu sans témoin avec 457 détenus;
- visité, en mars et en mai, 1 556 prisonniers marocains détenus par le Front Polisario dans 12 lieux de détention, dont les 83 hommes libérés en 1997 qui attendaient toujours leur rapatriement;
- rétabli et maintenu le contact entre des prisonniers marocains et leur famille, en transmettant 33 679 messages Croix-Rouge (10 447 de la part des prisonniers et 23 232 de leur parenté);
- envoyé, par l'intermédiaire du Croissant-Rouge algérien, 507 colis familiaux à des prisonniers marocains;
- amélioré les soins de santé dispensés aux prisonniers marocains de Tindouf en fournissant une assistance médicale et dentaire ponctuelle;
- transféré 5 prisonniers marocains malades, libérés pour raisons humanitaires, de leur camp vers un hôpital d'Alger le 17 août, les rapatriant ensuite au Maroc en novembre;
- fourni 2,6 tonnes de médicaments et matériel médical de première nécessité, dont du matériel orthopédique, ainsi que des livres, des jeux et autres articles de loisirs, destinés aux prisonniers marocains et à la population sahraouie;



- continué à soutenir financièrement, en Algérie, le programme mené par le Croissant-Rouge algérien pendant le Ramadan, qui a permis de distribuer des soupes et de fournir des secours matériel à des familles particulièrement défavorisées;
- financé 8 camps d'été de deux semaines, organisés par le Croissant-Rouge algérien pour plus de 15 000 enfants traumatisés par la violence;
- apporté un appui matériel et technique aux programmes mis en œuvre par le Croissant-Rouge algérien pour fournir une assistance psychologique aux femmes et aux enfants traumatisés par la violence;
- fait deux exposés, le 8 mai, sur le droit international et le Mouvement devant 30 jeunes volontaires du Croissant-Rouge tunisien;
- donné une conférence sur le droit humanitaire et le Mouvement à des secouristes du Croissant-Rouge tunisien, lors d'un séminaire régional sur les premiers secours organisé par la Société nationale du 15 au 27 août, auquel ont également pris part 100 étudiants tunisiens;
- continué à apporter un soutien financier mensuel au département de l'information du Croissant-Rouge mauritanien, auquel il a fourni également du matériel audiovisuel en vue d'accroître sa capacité en matière d'information et de diffusion;
- travaillé à renforcer la branche d'Oudja du Croissant-Rouge marocain en fournissant du matériel de diffusion sur le Mouvement et en visitant ses 7 centres de santé;
- fourni régulièrement du matériel de promotion et des ouvrages au centre de documentation du Croissant-Rouge marocain à Rabat;



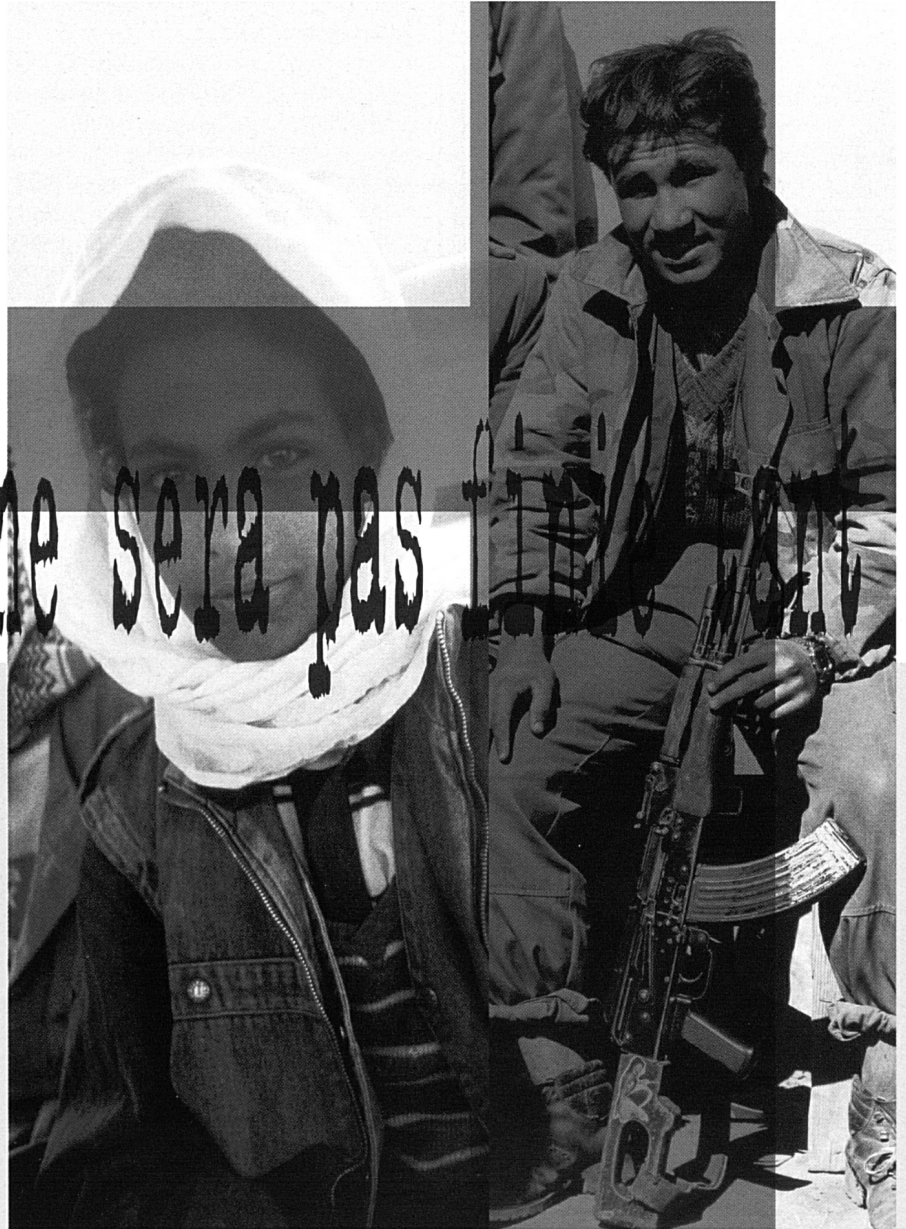
- organisé, en Mauritanie, un séminaire sur le droit humanitaire, les droits de l'homme et les forces de sécurité à l'intention de 26 officiers instructeurs de l'armée et de la police;
- inauguré, au Maroc, une série de cours sur le droit humanitaire et le Mouvement à l'Institut supérieur de l'information et de la communication de Rabat, qui ont été suivis par plus de 1 000 personnes;
- donné, en Tunisie, des conférences sur le Mouvement, les activités du CICR et le droit humanitaire à l'Institut d'études diplomatiques et de formation continue et à l'Institut de la presse et des sciences de l'information;
- organisé, avec l'Association tunisienne de droit international et transnational, un colloque pour célébrer le 50<sup>e</sup> anniversaire des Conventions de Genève, à Tunis les 26 et 27 novembre;
- participé au premier séminaire régional sur les mines antipersonnel organisé pour les pays du Maghreb les 25 et 26 janvier à Tunis;
- présenté un rapport sur la situation des enfants dans les conflits armés dans le cadre d'une conférence régionale arabe sur les droits de l'enfant, organisée par l'Institut arabe des droits de l'homme de Tunis du 12 au 14 mars;
- coproduit, pour la deuxième année consécutive, avec la radio nationale marocaine et avec le soutien du bureau de promotion régional du CICR au Caire, 30 épisodes d'un feuilleton radiophonique destiné à être diffusé pendant le Ramadan, afin de sensibiliser davantage les auditeurs à l'importance de protéger les droits des civils en toutes circonstances.

# LES VOIX DE LA GUERRE



"Dans chaque pays, il y a des traités qui défendent les civils, sinon tout le monde serait mort."

"Un pays comme celui-là ne retrouvera jamais la prospérité s'il ne retrouve pas son âme."



"La guerre ne sera pas..."

"Il doit y avoir des règles que l'on respecte. Chacun doit agir humainement vis-à-vis de lui-même, car après la guerre, il devra vivre avec lui-même."


# LES VOIX DE LA GUERRE

"En aucune circonstance,  
les civils ne doivent devenir  
des cibles militaires...  
Si on commence à l'autoriser,  
ce sera **sans fin.**"

"La question est:  
dans quelle mesure  
nous sommes-nous  
comportés normalement  
quand nous étions  
sur le terrain?"

"On ne m'aura pas rendu mon enfant."

"On ne peut pas arrêter la guerre,  
mais on devrait au moins pouvoir respecter  
certaines valeurs. Des valeurs,  
il y en avait davantage au **Moyen Âge...**"



everyone has something  
to say about war

**HOW  
ABOUT  
YOU  
?**

<http://www.onwar.org> 